



LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

11^{ème} édition - Septembre 2013

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Préface de Roger SUE

Cette étude annuelle a été réalisée avec le soutien de la



PREFACE

Cote d'alerte ?

L'associativité reste une des rares valeurs sûres dans notre société. Cette nouvelle radioscopie de la France associative de 2013 le confirme. Dans un climat de crise et de morosité, les associations parce qu'elles sont souvent en première ou en dernière ligne, font mieux que résister comparativement aux grands acteurs socio-économiques privés ou publics. Et encore, ne mesure-t-on ici que le poids considérable des associations déclarées, sans compter la multitude d'associations informelles qui font aussi la trame du quotidien et d'une entraide aussi présente que discrète, ou encore des réseaux sociaux qui en ont spontanément adoptés le mode de fonctionnement.

Le bilan 2013 reste impressionnant et trop peu commenté : 68 mille nouvelles créations, 1,3 millions d'associations en activité pour près de 2 millions de salariés, plus que le secteur des transports ou que celui de la construction, objet de toutes les attentions... Et comme le rappelle judicieusement la présente publication, au cours de la dernière décennie, l'emploi associatif a fait un bond de 25% environ alors qu'il progressait fort peu dans le secteur privé.

Beaucoup plus qu'un simple "amortisseur social", les associations ont enclenché une nouvelle dynamique socio-économique portée par des secteurs aussi stratégiques que la santé et sa prévention, la culture, l'éducation, l'environnement ou le sport. Stratégiques autant pour les individus que pour la croissance, tant l'entretien et le développement du "capital humain", où la contribution des associations est désormais décisive, sont au cœur d'une économie de plus en plus immatérielle reposant sur les "connaissances", les compétences et les réseaux.

Mais cette puissante associativité, valeur cardinale aux yeux des Français selon toutes les enquêtes d'opinion depuis plus de vingt ans, suppose une armature forte et le développement continu des associations organisées et professionnalisées, au double sens de l'emploi salarié et de la compétence des bénévoles, qui sont au premier plan de l'intervention sociale et des politiques publiques et qui ont une vocation d'entraînement et de représentation de l'ensemble du monde associatif. Or, après tant d'années de dynamique associative sur fond de résistance à la crise et de soutien aux populations les plus démunis, la plupart des indicateurs et des repères qui font l'intérêt et la qualité de ce travail d'enquête, ont viré au rouge. À commencer par l'emploi qui pour la première fois a régressé durant trois trimestres consécutifs, ou encore avec la chute des recrutements en CDI.

On est certes encore loin de l'hémorragie, mais dix mille emplois en moins dans les associations représentent incontestablement une cote d'alerte. D'autant plus que cette inversion de tendance qui ne concerne par définition que les plus importantes d'entre elles se retrouve, toutes associations confondues, dans un même scepticisme face à l'avenir. Que ce soit leur situation financière, le recrutement de nouveaux bénévoles, le remplacement de dirigeants vieillissants, ou un jugement plus global sur la santé de leurs associations, les pronostics paraissent teintés de pessimisme. Comprendons bien l'enjeu. Si la force associative – qui au-delà de son importance économique, constitue aussi un baromètre de la santé morale, du lien social et civique et de l'esprit d'innovation en France comme ailleurs – est fragilisée, toute la collectivité, toutes les "fonctions publiques", jusqu'aux entreprises, s'en trouveront finalement affectées.

Établissant leur propre diagnostic, les associations en proposent aussi implicitement les remèdes. De ce point de vue, on se reportera utilement aux tableaux des pages 33 à 37. Deux traits pourraient les résumer : une exigence de reconnaissance, une volonté de réorganisation. Par reconnaissance, il faut entendre tout à la fois l'attente d'une parole publique qui inscrive clairement les associations comme partenaires essentiels des politiques publiques, État et collectivités locales, mais aussi des politiques économiques, au même titre que les partenaires sociaux, syndicats et entreprises. D'autant que la représentativité des associations à travers des instances aujourd'hui en voie de renouvellement, ne pose pas plus de problèmes, pour ne pas dire moins, contrairement à une opinion répandue, que pour les autres acteurs économiques et sociaux. Ce faisant, le mouvement associatif, loin de tout attendre des collectivités publiques ou des entreprises a clairement conscience de la nécessité de mieux s'organiser pour mobiliser et mutualiser des ressources comme pour se rendre encore plus attractifs du point de vue de l'associativité en ménageant des solutions de continuité entre réseaux sociaux, associations de fait et associations organisées.

Clairement, le mouvement associatif se trouve à un carrefour aussi bien économique, notamment sur leur modèle de financement face au désengagement de l'État et aux ressources désormais comptées des collectivités publiques comme des particuliers, que politique en tant qu'acteur de premier plan de la société civile organisée.

Avec cette nouvelle enquête 2013, ces questions sont maintenant posées et ce n'est pas ici le lieu des propositions ou recommandations. Toutefois, les associations sont à l'évidence dans cette attente. Mais il faut faire vite car la désillusion gagne et se fait de plus en plus menaçante. Pour preuve, le décalage qu'illustre nettement le tableau 9 de la page 35. On y lira le grand écart entre les multiples interpellations dont les associations font constamment l'objet et le faible retour qu'elles attendent finalement de leurs partenaires, même si les entreprises font ici une discrète percée dans les partenariats d'avenir. La cote d'alerte est atteinte, les vraies questions sont posées, elles ne sauraient rester sans réponses non seulement pour le mouvement associatif mais dans la perspective plus large de la recomposition des rapports économiques et politiques à laquelle il doit être par définition associé.

Roger SUE,
*président du comité d'experts de R & S,
professeur à l'université Paris Descartes-Sorbonne.*

Ont participé à cette 11^{ème} édition, notamment dans le cadre de la démarche d'observation semestrielle :

CHANTAL AMARY, JEAN-PAUL ARVEILLER, ISABELLE BALLAY, NADIA BELLAOUI, PIERRE BLEIN, PATRICK BONNEAU, THIBAUT BORDEAUX, GILLES CAILLAUD, XAVIER DELSOL, MICHEL DE TAPOL, ALAIN DETOLLE, PASCAL DREYER, MARIE DUROS, MARC FOURDRIGNIER, ALAIN GUBIAN, PATRICK LAVAURE, MARIE-CHRISTINE LE SERRE, LIZA MARGUERITTE, SYLVIE MATHIEU, MIHAELA MOSU NASR, MARC PARMENTIER, GUILLAUME PREVOSTAT, ARNAUD SAUROIS, ROGER SUE, NOËL TADJINE, DOMINIQUE THIERRY, DANIEL VAILLEAU, ANDRE VERCHERE, EMMANUELLE WALRAET ET ANNE-LAURE ZENNOU.

L'ESSENTIEL

Onzième édition annuelle. Nous entamons cette deuxième décennie avec de nouvelles approches pour chacun des trois chapitres désormais traditionnels, de cette publication.

Parmi les associations actives en France, il y a celles qui fonctionnent avec bonheur entre adhérents et dont les responsables n'ont ni besoin ni envie de promotion ou de soutien pour réaliser leurs objectifs. On aura donc toujours le plus grand mal à les dénombrer, et cela n'a pas grande importance. Il y a en revanche les associations qui, par nature, souhaitent se faire connaître et communiquer, à la fois pour élargir le cercle de leurs adhérents, trouver de nouveaux bénévoles, et bénéficier de reconnaissance et de soutien de la part de leurs interlocuteurs publics et privés.

C'est à une véritable révolution que nous allons bientôt assister, grâce à un travail patient et minutieux réalisé depuis 20 ans par Fédération Asso 1901, qui s'accélère aujourd'hui et auquel nous avons l'honneur et le plaisir de participer. Le « monde connu des associations » se dévoile peu à peu, département par département, à partir du repérage systématique des associations qui ont une vie publique, puisées dans une base exhaustive de plus de 1.500.000 références associatives issues du Journal officiel. Dans ceux qui ont été déjà explorés, Fédération Asso 1901 dispose de 312.500 références datant de moins d'un an. Lorsque l'ensemble du territoire sera couvert, hors Alsace-Moselle, les acteurs associatifs, les décideurs et le grand public disposeront d'une « vitrine » comportant entre 750.000 et 800.000 associations.

Dans le deuxième chapitre consacré à l'emploi, le lecteur trouvera désormais les chiffres des fondations aux côtés de ceux des associations. Même si les organismes qui les représentent sont différents, les acteurs du secteur non lucratif font assez peu de différences entre les deux statuts juridiques. Ensemble ils représentent 166.000 établissements employeurs, près de 1,9 million de salariés, soit très exactement un emploi privé sur 10, soit plus que le secteur des transports ou encore que celui de la construction. Mais cet emploi est à nouveau en difficulté : après une année 2010-2011 en retrait, un répit en 2011-2012, l'année 2012-2013 a enregistré trois trimestres consécutifs de baisse, avec la perte nette de 9.500 emplois.

Une autre approche nouvelle a été rendue possible grâce à sept années de partenariat avec l'ACOSS-URSSAF et deux ans de travail en commun. Elle permet de présenter aujourd'hui quelques repères quant à la qualification de l'emploi associatif : 70 % de femmes ; 62% des hommes à temps plein pour seulement 47% de femmes ; plus de 13 % de salariés de plus de 55 ans (moins de 10% en moyenne dans l'ensemble du secteur privé), pour lesquels il faut d'ores et déjà trouver des successeurs à former. Et ces repères se déclinent pour chaque secteur d'activités : sanitaire et social, sport, enseignement, ou culture...

Dans le troisième chapitre, en lien avec nos partenaires et les membres de notre Comité d'experts, nous donnons la parole aux responsables associatifs chaque semestre : au mois de mai dernier, ils ont manifesté des craintes nettement plus fortes qu'en mai et décembre 2012, et un optimisme bien plus modéré pour cette « rentrée associative 2013 ». Seulement 53% des responsables jugent positivement la situation financière de leur association, et ils étaient 57% dans ce cas en décembre 2012. La situation au regard du bénévolat est jugée bien plus difficile encore, avec 42% de réponses positives (46% en décembre 2012). De ce fait, le pronostic pour la rentrée associative de cet automne n'est positif que pour 50% des répondants.

Et, en dépit de leurs préoccupations légitimes de court terme, nous leur avons donné la parole quant à leur vision du secteur associatif à moyen terme, pour les deux ou trois années qui viennent. Sans surprise, ils revendiquent une vraie reconnaissance des collectivités territoriales (94% de réponses positives) et de l'Etat (87%). Et comme pour s'assurer d'y parvenir, ils sont également prêts à mieux se fédérer « pour faire valoir l'expertise du secteur associatif » et pour « participer à la construction des politiques publiques » (76%).

Pour autant, ils ne sont pas dupes : 37% pensent qu'ils seront de plus en plus sollicités par l'Etat, mais seulement 15% qu'ils seront reconnus et 7% qu'ils seront soutenus par lui. Le jugement est moins sévère concernant les collectivités territoriales. C'est finalement sur les citoyens que les responsables associatifs comptent le plus, du moins en termes de reconnaissance.

CECILE BAZIN – JACQUES MALET¹

¹ Respectivement directrice et président, fondateurs de Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires.

SOMMAIRE

CHAPITRE I - LE MONDE CONNU DES ASSOCIATIONS	7
1 – NOUVELLE APPROCHE POUR UNE NOUVELLE TYPOLOGIE	7
2 - DEMOGRAPHIE ASSOCIATIVE : UNE AVANCEE SIGNIFICATIVE	9
A - UN ECHANTILLON SIGNIFICATIF ET REPRESENTATIF	9
B – LE BILAN DE VINGT ANNEES DE CREATIONS.....	10
C – QUATRE STATUTS	11
D – LES ASSOCIATIONS VIVANTES ET CONNUES.....	13
E - UNE NOUVELLE APPROCHE DES ASSOCIATIONS VIVANTES.....	13
CHAPITRE II – L’EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS ET LES FONDATIONS	15
1 – PRESENTATION D’UN ENSEMBLE SANS BUT LUCRATIF	16
2 – LES ASSOCIATIONS	17
A - MAINTIEN DE L’EMPLOI ASSOCIATIF EN 2012	17
B – UN EMPLOI PRIVE SUR DIX !	18
C – LES DIFFERENTES ACTIVITES DU SECTEUR ASSOCIATIF	19
D - UNE STRATIFICATION BIEN PARTICULIERE	20
E – L’EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT	20
F – LA CONJONCTURE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2013.....	21
3 – LES FONDATIONS	22
A - UN SECTEUR EN PLEIN DEVELOPPEMENT	22
B – REPARTITION DES EMPLOIS PARMIS LES FONDATIONS.....	23
4 – LE BILAN DU SECTEUR NON LUCRATIF	24
5 – QUALIFICATION DE L’EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS	25
A - LES CONTRATS DE TRAVAIL	25
B – LE GENRE ET L’AGE DES SALARIES DU SECTEUR ASSOCIATIF.....	27
C – LE TEMPS DE TRAVAIL.....	27
D – MODALITE DE L’ACTIVITE	28

CHAPITRE III – L’OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS AU PRINTEMPS 2013 29

1 – LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS	29
A - UNE REELLE DEGRADATION DE LA SITUATION	29
B - SITUATION FINANCIERE DEGRADEE DANS LES GRANDES ASSOCIATIONS	30
C - UNE RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE INSUFFISANTE	31
D - UN DIAGNOSTIC TOUT DE MEME VOLONTAIRE	31
E - POUR DEMAIN, UN OPTIMISME EMOUSSE, MAIS DES PROJETS...	32
2 – LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE A L’AVENIR	33
A - QUELLES PERSPECTIVES A MOYEN TERME ?	33
B - QUEL POSITIONNEMENT DES ASSOCIATIONS A MOYEN TERME ?	35
3 - LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE AUX EMPLOIS D’AVENIR	37
A – LE NIVEAU D’INFORMATION	37
B – MOINS D’HESITATIONS	38
C – OÙ EN SONT LES ASSOCIATIONS ?	38
D – QUELLES PERSPECTIVES POUR 2013 ?	39
E – LES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS.....	40
ANNEXES TECHNIQUES	41

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d’experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s’est donné pour objectif d’apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s’appuie sur des données provenant d’organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

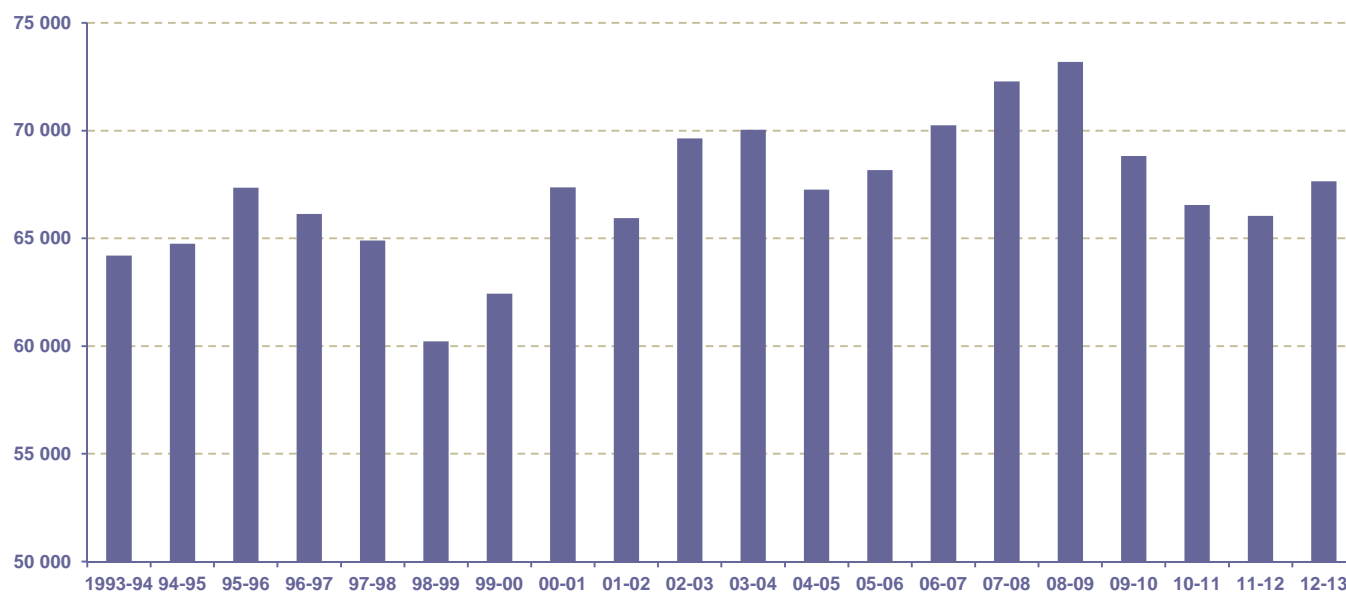
R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l’Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d’argent.

CHAPITRE I - LE MONDE CONNU DES ASSOCIATIONS

1 – NOUVELLE APPROCHE POUR UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

Personne ne sait et ne saura jamais exactement combien il y a d'associations vivantes en France. Et au fond, peu importe, pourvu qu'elles soient actives et surtout reconnues et soutenues lorsqu'elles le souhaitent. On connaît avec précision la date de naissance d'une association, par publication au Journal officiel ou par déclaration au tribunal d'instance pour l'Alsace et la Moselle. C'est d'ailleurs ce qui nous permet de faire ce suivi annuel, présenté dans ce graphique, à partir de l'année 1993-1994².

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations



Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

Depuis 20 ans, des vagues de hausse et de retrait se succèdent. De 1993-94 à 2001-02, la moyenne annuelle des créations est inférieure à 65.000. Elle est supérieure à 70.000 entre 2002-03 et 2008-09, année record avec plus de 73.000 associations nouvelles. Depuis, la moyenne des quatre dernières années a nettement fléchi et s'élève à 67.000. On pointerait toutefois une reprise en 2012-2013, mais il faudra attendre l'année prochaine pour voir si elle annonce une nouvelle tendance.

Par ailleurs, si l'on peut suivre ces créations d'associations, on connaît rarement le moment de leur mise en sommeil ou la fin de leur existence. Le nombre de dissolutions déclarées est en effet, pour des raisons évidentes³, très inférieur à la réalité. On aura donc toujours une vision incomplète du tissu associatif existant.

De plus, on doit rappeler une typologie relativement rustique, mais concrète, des associations, pour distinguer celles qui n'ont pas besoin d'être connues de celles qu'il faut connaître :

1 - On oublie trop souvent celles que l'on nomme « *les associations de fait* », groupements d'amis qui désirent organiser une activité ou développer un projet, sans avoir besoin de personnalité morale et de compte en banque.

² Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants constatés et démontrés, lors de mesures à l'année civile.

³ Lorsque les dirigeants ne sont plus en mesure de faire vivre une association, voire même sont en désaccord pour assurer son fonctionnement, on se doute bien que leur souci premier n'est pas de courir à la préfecture pour remplir des papiers.

Elles ne sont pas déclarées, et on ne peut connaître leur date de naissance et leur existence. Dès lors qu'elles sont destinées à un cercle relativement restreint de personnes, en circuit fermé, leur dénombrement et leur promotion ne présentent pas un intérêt majeur.⁴

2 - Parmi les associations déclarées, et sans jugement de valeur, il y a « *les associations sans les autres* ». Leur objet répond à un objectif concernant les seuls membres adhérents, généralement par une sorte de cooptation amicale et/ou affinitaire. Ces associations sont assez généralement de petite taille, le plus souvent inconnues du grand public, sans relation avec les collectivités et les services de l'Etat, dans la mesure où elles n'ont généralement pas besoin de moyens financiers ou matériels. Elles ne cherchent pas à se faire connaître, car elles n'en ont pas besoin, et de fait, elles sont très difficiles à repérer.

3 - Il y a aussi « *les associations avec les autres* ». Elles sont organisées pour élargir le cercle de leurs adhérents, à la fois pour partager un certain nombre de valeurs, et pour offrir certains services. On les trouve tout particulièrement dans le secteur du sport, des loisirs et de l'éducation populaire, et de la culture. Elles sont aussi très nombreuses sur des sujets liés au patrimoine et à l'environnement. Elles sont assez bien connues des collectivités et du public, dès lors qu'elles souhaitent faire la promotion de leurs activités, et rechercher adhérents et bénévoles.

4 - Pour décliner cette typologie selon les mêmes termes, et toujours sans jugement de valeur, il y a aussi « *les associations contre les autres*. » Organisées par un certain nombre de personnes qui se groupent pour combattre un projet. Elles ne vont généralement pas jusqu'à demander des moyens publics, financiers ou matériels, mais elles sont en principe assez bien connues des collectivités et du grand public.

5 - Il y a bien entendu « *les associations pour les autres* », principalement dans le secteur social, qui ont pour adhérents, bénévoles et salariés des personnes partageant un objectif de soutien aux personnes en difficulté, par exemple, et qui agissent en faveur de bénéficiaires. Elles sont généralement connues et soutenues par les acteurs publics (collectivités, établissements publics, services de l'Etat...).

Le lecteur aura compris qu'au sein de cette typologie, les deux premières catégories représentent des associations très peu connues au-delà du cercle de ceux qui les composent, et dont la connaissance approfondie présente moins d'intérêt. Tout au plus peut-on suivre avec précision la naissance officielle de ces « *associations sans les autres* », sans pouvoir réellement approcher la proportion des survivantes aujourd'hui.

En revanche, et c'est l'objet de cette présentation, il devient aujourd'hui possible d'identifier avec une grande précision les associations des trois autres catégories. Et ceci est d'autant plus important qu'elles répondent, du moins à leurs yeux, à la notion d'intérêt général. C'est le travail que mène depuis une vingtaine d'années *Fédération Asso 1901*⁵.

⁴ Sauf à considérer qu'il s'agit-là d'une forme de lien social qu'il serait bon d'identifier, outre le secteur associatif officiel, et ce par le biais d'enquêtes à imaginer auprès des Français.

⁵ www.asso1901.com

2 - DEMOGRAPHIE ASSOCIATIVE : UNE AVANCEE SIGNIFICATIVE⁶

METHODOLOGIE : Un travail patient et minutieux de repérage des créations d'associations au journal officiel⁷ a été réalisé par *Fédération Asso 1901* depuis l'année 1993. A ces vingt années d'enregistrement des créations d'associations se sont ajoutées vingt années d'enregistrement minutieux et systématique des modifications officielles des associations⁸, y compris celles qui ont été créées antérieurement à l'année 1993. Cette base comporte aujourd'hui environ 1.500.000 références, pour l'ensemble du territoire, en dehors des deux départements alsaciens et de celui de la Moselle, régis par le droit local.

Ne figurent pas dans cette base les associations créées avant 1993, et n'ayant jamais fait l'objet d'une modification signalée au Journal officiel depuis cette date.

Cette base est progressivement qualifiée, département par département, selon quatre statuts distincts :

- les associations qui ont fait l'objet d'une dissolution officielle,
- les associations dont l'existence a été repérée et dûment vérifiée depuis moins d'un an,
- les associations dont le repérage dépasse l'ancienneté d'une année, mais demeure inférieur à trois ans,
- et par différence les autres associations pour lesquelles on ne dispose pas d'informations récentes.

Cette qualification a d'ores et déjà été effectuée pour près de la moitié des départements. Pour cette étude et cette présentation, il a été décidé de retenir un panel comportant, d'une part, deux régions complètes (Pays de la Loire et Centre), et d'autre part 13 départements répartis sur l'ensemble du territoire, dont l'outre-mer, ruraux, semi-urbains et urbains. Le panel comporte un peu plus de 323.000 références, soit 22% de la base totale.

Au fur et à mesure de la qualification de la base, les associations repérées sont assorties des informations publiques suivantes : son année de naissance, son implantation communale, son objet principal et ses éventuels objets secondaires, ses références officielles (adresses, téléphone, site Internet...).

A - UN ECHANTILLON SIGNIFICATIF ET REPRESENTATIF

D'un commun accord, les équipes de *Fédération Asso 1901* et de *Recherches & Solidarités* ont sélectionné 13 territoires pour lesquels la qualification de la base était disponible : ils comportent 11 départements harmonieusement répartis sur l'ensemble métropolitain, avec une représentation du milieu urbain et du milieu rural, ainsi que les 6 premiers arrondissements de Paris, et un département d'outre-mer.

Tableau 1 : Présentation du panel retenu pour cette étude

Base départements	Région	Total des références associatives (1)
Bouches du Rhône	PACA	55 629
Côte d'Armor	Bretagne	12 478
Gers	Midi-Pyrénées	5 153
Landes	Aquitaine	7 850
Loir et Cher	Centre	6 423
Loire Atlantique	Pays de la Loire	30 812
Pas de Calais	Nord Pas de Calais	23 430
Drôme	Rhône-Alpes	12 625
Paris (6 premiers arrondissements)	Ile de France	23 035
Seine et Marne	Ile de France	22 086
Haute Vienne	Limousin	9 053
Vosges	Lorraine	7 598
Réunion	Réunion	18 511
Région Pays de la Loire (Hors Loire Atlantique)	-	42 204
Région Centre (Hors Loir et Cher)	-	46 297
Total du panel	-	323 184

Source : *Fédération Asso 1901* – Traitement R&S. (1) Associations créées partir de l'année 1993, ou ayant fait l'objet d'une modification déclarée au Journal officiel depuis 1993.

⁶ Avec la coopération de Gilles CAILLAUD, président de *Fédération Asso 1901*, que nous remercions ici très vivement.

⁷ Hors droit local en vigueur dans les deux départements d'Alsace et en Moselle, pour lesquels les créations d'associations ne sont pas répertoriées par le Journal officiel, mais par les tribunaux d'instance.

⁸ Changement de titre, de l'objet, ou du siège social de l'association.

Ces territoires ont été étudiés, selon trois approches successives, qui font l'objet de la présentation suivante :

- la répartition des références de la base, c'est-à-dire les associations créées depuis une vingtaine d'années, selon onze grands secteurs d'activités associatives détaillés en annexe,
- la répartition des mêmes références depuis 20 ans, selon les quatre situations présentées dans l'introduction méthodologique : les associations dissoutes, celles repérées dans l'année, celles repérées depuis moins de 3 ans et les associations non repérées,
- la répartition des seules associations repérées depuis moins d'un an, selon les onze grands secteurs d'activités associatives.

B – LE BILAN DE VINGT ANNEES DE CREATIONS

Dans nos publications successives, nous avons beaucoup communiqué sur les créations d'associations, à la fois pour suivre la proportion de ces créations, pour 1.000 habitants, selon les territoires, et sur la répartition des objets de créations. Il est désormais possible, au moyen de la base de *Fédération Asso 1901*, de se livrer à une observation cohérente sur une vingtaine d'années. Non seulement on peut trouver un historique précieux, au plus fin du territoire communal, mais on peut aussi analyser la répartition des créations, au fil des années, en fonction de l'objet principal de chaque association.

Le tableau suivant présente cette répartition, selon 11 grands types d'activités associatives⁹, pour chacun des 13 départements et chacune des deux régions retenus dans cette étude.

Tableau 2 : Ventilation des objets principaux (1) des créations d'associations – 1993-2013

Territoire	Actions sociales	Catégorielles	Solidarité	Culture	Education	Emploi	Humanitaire international	Patrimoine	Santé	Sports	Vacances Tourisme
Bouches du Rh.	12,4%	10,3%	4,2%	32,9%	6,3%	4,6%	5,0%	5,1%	4,5%	14,3%	0,5%
Gers	8,3%	13,2%	3,0%	28,7%	6,2%	3,7%	3,3%	10,7%	2,7%	19,0%	1,3%
Landes	10,6%	11,4%	4,1%	29,0%	5,8%	2,9%	3,2%	7,4%	3,3%	21,4%	0,9%
Loir et Cher	7,8%	11,5%	3,9%	27,6%	7,7%	3,0%	3,6%	9,3%	3,3%	21,1%	1,2%
Loire Atlantique	15,4%	10,1%	3,4%	29,8%	7,5%	3,2%	4,5%	5,9%	3,8%	15,6%	0,6%
Côte- d'Armor	9,5%	11,2%	3,2%	28,9%	5,8%	3,6%	3,8%	10,0%	3,9%	19,3%	0,8%
Pas de Calais	13,6%	9,8%	4,2%	23,8%	8,8%	3,4%	2,8%	7,9%	3,5%	21,5%	0,7%
Drôme	13,1%	10,7%	3,5%	30,3%	6,0%	3,7%	3,8%	8,5%	4,1%	15,4%	0,8%
Paris (6 arr.)	22,6%	10,0%	3,2%	32,0%	8,8%	4,4%	6,3%	3,0%	4,7%	4,6%	0,5%
Seine et Marne	5,7%	12,7%	5,0%	31,3%	7,9%	3,9%	5,5%	6,6%	3,6%	17,4%	0,5%
Haute Vienne	13,4%	11,2%	3,4%	27,3%	7,2%	3,5%	3,7%	7,7%	4,8%	17,1%	0,7%
Vosges	7,4%	15,0%	3,3%	27,2%	6,6%	2,9%	2,4%	9,9%	2,9%	21,5%	0,9%
La Réunion	23,7%	9,6%	5,3%	22,1%	7,4%	3,5%	3,7%	4,5%	2,8%	16,8%	0,5%
Pays de la Loire	10,3%	11,3%	3,5%	29,8%	8,1%	3,4%	4,3%	7,0%	3,9%	17,7%	0,7%
Centre	8,7%	12,5%	4,5%	28,8%	7,5%	3,5%	3,9%	8,3%	3,8%	17,7%	0,7%
National	7,8%	12,2%	4,4%	31,1%	7,6%	4,0%	4,7%	7,0%	4,1%	16,4%	0,8%

Source : Fédération Asso 1901 – Traitement R&S. (1) Le descriptif de chacune de ces onze catégories d'objets figure en annexe.

La culture vient en tête pour le nombre de créations d'associations, avec plus de 30% du total. Cette proportion varie ici de 22% à la Réunion ou 23% dans le Pas de Calais, jusqu'à 32% à Paris et 33% dans les Bouches-du-Rhône. On insistera très vite sur la lecture de ces résultats et la prudence nécessaire : non seulement le domaine de la culture donne lieu à de multiples créations d'associations éphémères par définition (à l'occasion d'une manifestation par exemple), mais il semble aussi que ces associations présentent une longévité relative, nécessitant régulièrement de nouvelles créations.

⁹ Le détail de ces secteurs d'activités figure en annexe.

Le secteur du sport vient en deuxième position, avec un peu plus de 16% des créations. A l'exception de la ville de Paris, très atypique, cette proportion varie ici de 15% environ, par exemple dans la Drôme ou en Loire Atlantique, jusqu'à plus de 20% dans les Landes, le Loir et Cher, le Pas de Calais et les Vosges.¹⁰

Les associations nommées ici « catégorielles » (amicales, associations d'anciens combattants, de consommateurs, à caractère politique, confessionnel, professionnel...) viennent en 3^{ème} position, avec un peu plus de 12% des créations. On remarque que leur proportion varie assez peu, autour de cette moyenne. Tel n'est pas le cas des associations à caractère social, dont la proportion varie fortement autour d'une moyenne de près de 8% du total des créations. D'une manière générale, comme nous l'avons observé dans nos approches départementales par arrondissement, cette proportion est d'autant plus forte que le territoire est urbanisé.

Il s'est créé proportionnellement à peu près autant d'associations ayant pour objet l'éducation (7,6%) que la protection et la valorisation du patrimoine ou de l'environnement (7%). Dans la première série, les territoires urbains sont un peu plus actifs, et c'est l'inverse pour ce qui concerne la deuxième série, les questions d'environnement s'avérant plus sensibles en milieu rural.

Les secteurs de l'humanitaire à l'international (4,7%), de la solidarité en France (4,4%), de la santé (4,1%) et de l'emploi (4%), se situent à peu près au même niveau. Et les associations qui ont pour objet les vacances et le tourisme ferment la marche, avec un peu moins de 1% en moyenne, du total des créations sur 20 ans.

C – QUATRE STATUTS

Outre l'enregistrement systématique des déclarations de créations et de modifications d'associations au Journal officiel, depuis 1993, soit une base comportant 1.500.000 références, le travail de l'équipe de *Fédération Asso 1901* consiste à trier ces références, pour parvenir aux quatre statuts indiqués en méthodologie.

La démarche consiste à identifier dans la base les associations qui ont fait l'objet d'une dissolution officielle, parue au Journal officiel, d'une part, et à repérer les associations en activité, commune après commune et département par département, d'autre part. Ces dernières, ainsi que celles qui viennent d'être créées, sont signalées comme « repérées dans l'année ». Au bout d'une année, et si un nouveau repérage n'est pas intervenu, elles sont signalées comme « repérées depuis moins de trois ans ». Elles prennent le statut « d'associations non repérées », une fois ces trois années révolues. Le tableau suivant montre comment se répartissent ainsi les associations de la base générale.

Tableau 3 : Ventilation des associations en fonction de la connaissance que l'on peut en avoir

	Départements ruraux	Départements urbains	Ensemble du panel
Associations dissoutes	6%	4%	5%
Associations repérées dans l'année	55%	47%	49%
Associations repérées depuis moins de 3 ans	2%	5%	4%
Associations non repérées	37%	44%	42%
Total de la base	100%	100%	100%

Source : Fédération Asso 1901 – Traitement R&S.

La proportion des associations ayant fait l'objet d'une déclaration de dissolution est un peu plus faible dans les départements urbains (4% contre 6%), dans la mesure où les responsables d'une association qui mettent fin à ses activités se perdent plus rapidement de vue, et ne songent pas à accomplir cette formalité.

Par ailleurs, une association sur deux (49%), présente dans la base, a pu faire l'objet d'un repérage dans l'année. Cette proportion est plus forte parmi les départements ruraux de notre panel (55%), que dans les départements urbains (47%).

¹⁰ En suivant les données régulièrement publiées annuellement par le ministère en charge des sports, nous avons pu mesurer le degré de résistance des clubs sportifs, département par département. Ces données figurent dans les [Panoramas départementaux](#) préparés en coopération avec les partenaires concernés.

Si l'on retranche de la base les associations qui ont fait l'objet d'une déclaration de dissolution, la proportion des associations repérées dans l'année se situe à 52%, mais avec une très nette différence entre les départements ruraux (59%) et les départements urbains (49%). Ce pourcentage correspond à la proportion d'associations *potentiellement vivantes* qui sont repérées dans l'année.

Si elles sont repérées dans l'année, c'est que ces associations existent toujours, et ce constat nous confirme que la stabilité des associations est plus importante en milieu rural. Les solidarités s'y exercent plus fortement, de par l'histoire et de par le mode de vie.

Cette proportion varie également en fonction de la propension des habitants à créer des associations : comme nous le constatons depuis de nombreuses années, le nombre de créations pour 1.000 habitants est nettement plus élevé dans le sud de la France.

Plus ce nombre est élevé, plus le risque de disparition ou de mise en sommeil est important, pour chacune de ces associations. Sans aller trop loin, on notera la différence significative constatée entre le Pas de Calais, qui affiche une proportion de 58% d'associations repérées dans l'année, pour une moyenne des départements urbains de 49%, alors que les Bouches du Rhône se situent à 46%.

Outre le degré d'urbanisation et la position géographique, l'objet même des associations intervient dans leur longévité : un tableau récapitulatif présente la répartition des associations présentes dans la base, selon onze grands secteurs, et celle que l'on constate parmi les associations repérées dans l'année.

Tableau 4 : Répartition comparée des associations créées et des associations repérées

Grands secteurs	Répartition des créations sur vingt ans	Répartition des associations repérées dans l'année
Actions sociales	7,8%	16,5%
Catégorielles	12,2%	9,3%
Solidarité	4,4%	3,4%
Culture	31,1%	27,9%
Education	7,6%	6,9%
Emploi	4,0%	2,9%
Humanitaire international	4,7%	4,0%
Patrimoine	7,0%	6,5%
Santé	4,1%	3,8%
Sports	16,4%	18,1%
Vacances Tourisme	0,8%	0,7%
	100,0%	100,0%

Source : Fédération Asso 1901 – Traitement R&S.

Deux grands secteurs présentent une proportion plus importante d'associations repérées dans l'année que d'associations inscrites dans la base : le secteur social, fortement et celui du sport. C'est un indice de longévité correspondant à ce que l'on constate sur le terrain.

D – LES ASSOCIATIONS VIVANTES ET CONNUES

Les associations repérées dans l'année sont au nombre de 138.600 dans notre panel. Elles sont organisées selon les onze classes présentées plus haut, et se répartissent selon le tableau suivant. Il distingue les départements ruraux et les départements urbains (hors Paris).

Tableau 5 : Répartition des associations repérées dans l'année, selon les grands secteurs associatifs

Grands secteurs	Départements ruraux	Départements urbains	Ensemble
Actions sociales	13,3%	19,8%	16,5%
Catégorielles	10,3%	8,3%	9,3%
Solidarité	3,0%	3,3%	3,4%
Culture	28,2%	26,7%	27,9%
Education	6,5%	6,7%	6,9%
Emploi	3,1%	2,9%	2,9%
Humanitaire international	4,2%	3,8%	4,0%
Patrimoine	7,8%	6,0%	6,5%
Santé	3,5%	3,8%	3,8%
Sports	19,2%	18,1%	18,1%
Vacances Tourisme	1,1%	0,6%	0,7%
	100,2%	100,0%	100,0%

Source : Fédération Asso 1901 – Traitement R&S.

Sans surprise, les trois grands secteurs venant en tête représentent ensemble 63% du total des associations repérées, avec une différence entre les départements ruraux (61%) et urbains (65%). Les premiers se distinguent par une proportion plus importante d'associations dites catégorielles, d'associations liées au patrimoine et à l'environnement, notamment dans le Gers et les Côtes d'Armor, et d'associations sportives, tout particulièrement dans le Loir et Cher.

Les départements urbains se distinguent par une proportion nettement plus importante d'associations à caractère social, pour faire face à des situations plus tendues qu'en milieu rural. Et ceci est plus particulièrement le cas à Paris.

E - UNE NOUVELLE APPROCHE DES ASSOCIATIONS VIVANTES...

Chacun peut imaginer tout l'intérêt d'une telle démarche engagée par *Fédération Asso1901* : la connaissance précise des associations en activité permet de les faire connaître au plus fin des territoires.

Pour les régions, pour les départements, pour les intercommunalités et pour les communes concernées, et bien entendu pour les services de l'Etat, l'information sera précieuse, et dans la plupart des cas tout à fait inédite. Connaître ces associations avec précision permet de prendre conscience de leur nombre, de leur diversité et de leurs actions pour mieux les accompagner et mieux les aider avec des moyens publics à mettre à leur disposition.

Pour le public, il s'agit d'un outil incomparable pour qui souhaite pratiquer une activité pour lui-même, pour ses enfants ou ses proches. Incomparable aussi pour qui souhaite donner du temps gratuitement en faveur d'un projet qu'il se sent capable d'accompagner.

Et incomparable aussi pour qui souhaite créer une activité et qui disposera désormais d'une image réelle et actualisée de l'existant : il n'aura peut-être pas besoin de créer une nouvelle association, avec ce que cela comporte d'obligations et de risques, assez souvent au détriment du projet lui-même. Au contraire, il aura, le cas échéant, la possibilité de venir renforcer une association dont les dirigeants accueilleront, sans doute avec plaisir, quelqu'un venant apporter à la fois une activité nouvelle et une ressource humaine précieuse.

Au fond, la question des « *associations vivantes* » est-elle donc encore importante ? Ne vaut-il pas mieux évoquer ce « *monde connu des associations* », correspondant à celles qui ont été repérées récemment (depuis moins d'un an...) ? Nous n'avons aucune raison, pour le moment, de modifier l'évaluation qui fait aujourd'hui consensus, selon laquelle il y aurait environ 1.300.000 associations actives en France en 2013. Pour autant, nous sommes désormais en mesure de préciser les choses.

Ce monde connu et de mieux en mieux maîtrisé des associations comporte celles qui ont été repérées et dont l'existence a été vérifiée depuis moins d'un an. A partir du bilan provisoire constitué avec une quarantaine de départements, et par extrapolation à l'ensemble du territoire national, hors Alsace Moselle, on parvient à un total de l'ordre de 750.000 associations.

Si l'on ajoute les associations dont l'existence a été vérifiée depuis plus d'un an, mais depuis moins de trois ans, on parvient à un total national de l'ordre de 800.000 associations, hors Alsace-Moselle.

L'équipe de *Fédération Asso 1901* a effectué un pointage expérimental dans quelques territoires, et estime que ce total doit être augmenté d'environ 15%, pour tenir compte des associations créées avant 1993, et n'ayant jamais fait depuis l'objet d'une modification signalée par le Journal officiel. Ces dernières, non présentes dans la base générale, mais dûment repérées, ne peuvent pas être enregistrées pour le moment, pour des raisons techniques. On parvient alors à une estimation de l'ordre de 915.000 associations qui seront repérables à terme, auxquelles on doit ajouter environ 35.000 associations d'Alsace-Moselle.

La différence entre l'évaluation actuelle de 1.300 .000 associations et cette nouvelle approche serait donc de l'ordre de 350.000 associations. Cette proportion un peu supérieure à un quart, ne nous surprend pas : elle pourrait tout à fait correspondre à ces associations discrètes évoquées au début de ce chapitre.

AVANT-PROPOS

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) participe pour la septième année consécutive au rapport sur *La France associative en mouvement*, concrétisant le partenariat mis en place avec Recherches & Solidarités dans le domaine des associations et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale. Cette coopération permet de progresser chaque année sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale dans sa globalité, en ajoutant aux données du régime général celles du régime agricole centralisées par la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole (CCMSA).

Depuis de nombreuses années, l'ACOSS produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général, à partir des informations présentes dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF. Des informations sectorielles sont aussi présentes dans ces analyses, avec une identification spécifique du secteur des associations. Ces analyses conjoncturelles sont complétées chaque année par des bilans plus détaillés, par secteur, taille et zone géographique. Des éléments fins sur l'emploi en NACE 732 par région et commune sont aussi mis en ligne chaque fin d'année sur le site internet de l'ACOSS (www.acoss.fr).

De nombreux travaux complémentaires de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés par l'ACOSS dans le cadre du partenariat actif avec Recherches & Solidarités. Ce travail minutieux pour décrire un secteur essentiel de notre économie (un emploi privé sur dix) trouve sa traduction dans ce rapport annuel. Ainsi, au fil des ans, de nombreux progrès ont été réalisés en matière d'examen de la conjoncture de l'emploi et des intentions d'embauche du secteur associatif. L'exploitation récente des DADS permet également d'explorer des éléments permettant de qualifier l'emploi, dont ce rapport fournit quelques extraits.

Ce suivi très fin permet aux responsables du secteur associatif, ainsi qu'aux pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) de disposer d'informations très récentes. Elles s'avèrent précieuses, tout particulièrement au cours de cette période complexe.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent de façon très régulière dans ces rapports annuels. Ce partenariat, aussi décliné localement pour des types d'associations particuliers, permet une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département, au plus près de l'action de terrain.

Alain GUBIAN

*Directeur des statistiques, des études
et de la prévision (DISEP) à l'ACOSS-URSSAF*

¹¹ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Emmanuelle WALRAET, Anne - Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR, Noël TADJINE et Liza MARGUERITTE, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l'ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

1 – PRESENTATION D'UN ENSEMBLE SANS BUT LUCRATIF

Le suivi de l'emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations nous a confirmé la porosité de plus en plus marquée entre ces deux catégories juridiques : en effet, nombre d'associations, parmi les plus importantes en nombre de salariés, se transforment en fondations au fil des années, ce qui parasite la lecture des évolutions respectives de l'emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s'avère assez homogène.

En effet, les statuts respectifs des associations et des fondations sont très proches, et aussi leurs modes de fonctionnement. Du reste, bon nombre d'acteurs et d'observateurs, notamment au sein de l'ensemble sanitaire et social, ne font aucune différence entre les deux types d'établissements, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur raison sociale.

Pour ces raisons, et fortement encouragés en cela dans le cadre de notre partenariat avec l'UNIOPSS, nous avons décidé de modifier légèrement notre démarche de suivi et d'observation. Pour conserver une logique de série, et pour conserver quelques repères utiles, notamment aux organisations qui suivent spécifiquement les unes (CPCA pour les associations) et les autres (Centre Français des fondations), nous maintenons nos modèles et nos maquettes d'extraction des données. Mais pour la première fois cette année, nous présentons un panorama présentant côte à côte, puis en agrégation, les résultats correspondant aux associations et ceux qui relèvent des fondations.

LES CHIFFRES CLEFS EN 2012

Avec plus de 166.000 établissements, près de 1,9 million de salariés, soit exactement un salarié privé sur 10 (un peu plus que le secteur de la construction ou que le secteur du transport) et une masse salariale de plus de 38 milliards d'euros en 2012, cet ensemble homogène occupe une place importante au sein de la société française.

Tableau 1 – Présentation du secteur associatif en 2012 – Données arrondies

Objet	Associations	Fondations	Ensemble
Nombre d'établissements en 2012	165 000	1 279	166 279
Nombre de salariés en 2012	1 809 340	72 451	1 881 791
Proportion de salariés par rapport à l'ensemble du secteur privé	9,6%	0,4%	10,0%
Nombre moyen de salariés par établissement	11,0	56,7	NS
Masse salariale en 2012 (en millions d'euros)	36 266	1 925	38 191
Proportion de la masse salariale par rapport à l'ensemble du secteur privé	6,8%	0,4%	7,2%
Salaire moyen par tête	20 044	26 573	NS

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités. NS : donnée non significative

Dans cet ensemble, les fondations ne représentent que 0,8% des établissements, mais 3,9% des salariés et 5% de la masse salariale. Et leur développement est important depuis quelques années. Elles se distinguent également par un nombre moyen de salariés très important (57 contre 10 dans les associations), et par un salaire moyen par tête (SMPT) un peu plus élevé, dont on verra plus loin comment il s'explique.

2 – LES ASSOCIATIONS

Il convient de rappeler ici que le suivi de l'emploi associatif fait aujourd'hui l'objet d'une convergence satisfaisante, entre l'approche de l'INSEE (derniers chiffres publiés concernant l'année 2011) et les données présentées ici, à partir du travail mené avec l'ACOSS-URSSAF et la CCMSA. Avec une méthodologie légèrement différente (données au 31 décembre pour l'INSEE et moyenne des quatre trimestres pour l'ACOSS-URSSAF et la MSA, et périmètre très légèrement différent), on parvient à un écart inférieur à 5% du nombre de salariés, pour une année donnée.

A - MAINTIEN DE L'EMPLOI ASSOCIATIF EN 2012

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur, l'année 2012 présente un redressement de l'emploi qui tranche avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé. Le tableau suivant présente les chiffres clefs qu'il faut connaître.

Tableau 2 – Présentation du secteur associatif en 2012 – Données arrondies

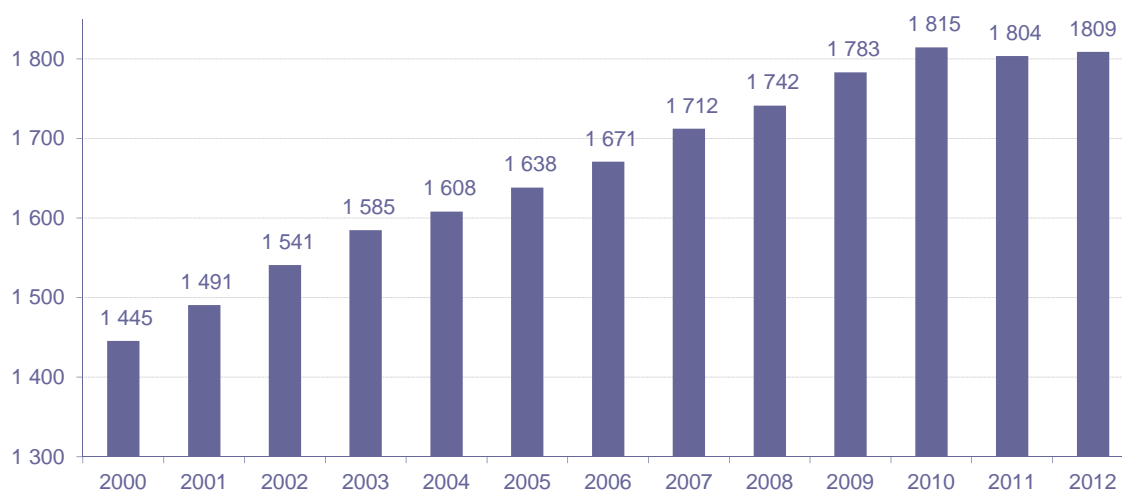
	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	158 400	1 721 550	34 663 280
Régime agricole	6 600	87 790	1 602 980
Total associations	165 000	1 809 340	36 266 260
Variation 2011-2012	+ 0,1%	+ 0,1%	+ 2,4%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sous régime agricole représentent 4 % du total des employeurs, 5 % du nombre des salariés et 4% du total de la masse salariale. Globalement, le nombre des établissements employeurs a progressé légèrement, de même que le nombre de salariés (2.200 environ).

Pour une mise en perspective, le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés sur une longue période.

Graphique 1 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Le secteur associatif avait gagné environ 370.000 salariés entre les années 2000 et 2010. Et pour la première fois, au cours de la période observée, il a été en recul de 0,6 % en 2011, avant de se stabiliser au cours de l'année 2012. Mais nous verrons plus loin que ce suivi annuel classique, et relativement incontournable, selon l'année civile, masque une évolution conjoncturelle assez différente, si on l'applique à ce que nous appelons l'année associative, calée sur l'année scolaire.

C – LES DIFFERENTES ACTIVITES DU SECTEUR ASSOCIATIF

Le tableau suivant présente la ventilation de l’emploi, selon les principaux secteurs associatifs.

Tableau 3 – Répartition par secteur d’activités en 2012

Secteurs d’activité (selon les libellés INSEE)	Associations (établissements)		Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	Montant (en K €)	Répartition en %
Enseignement	16 895	10,2%	215 393	11,9%	4 418 789	12,2%
Activités sportives	29 448	17,8%	75 444	4,2%	1 130 137	3,1%
Activités humaines pour la santé	3 400	2,1%	130 056	7,2%	3 886 706	10,7%
Hébergement médico-social	9 313	5,6%	338 192	18,7%	7 528 092	20,8%
Action sociale sans Hébergement	20 661	12,5%	537 099	29,7%	8 665 645	23,9%
Activités liées à l’emploi	1 259	0,8%	38 218	2,1%	467 516	1,3%
Activités culturelles	19 716	11,9%	60 585	3,3%	1 087 698	3,0%
Activités récréatives et de loisirs	2 363	1,4%	10 614	0,6%	147 424	0,4%
Hébergement	2 247	1,4%	20 750	1,1%	442 920	1,2%
Restauration	1 334	0,8%	7 720	0,4%	132 013	0,4%
Activités des agences de voyages	1 691	1,0%	7 518	0,4%	177 572	0,5%
Activités des organisations patronales et consulaires	1 074	0,7%	7 734	0,4%	284 191	0,8%
Activités des organisations professionnelles	1 424	0,9%	12 865	0,7%	309 171	0,9%
Organisations religieuses	2 455	1,5%	10 625	0,6%	199 049	0,5%
Recherche-développement scientifique	718	0,4%	6 102	0,3%	209 594	0,6%
Agriculture, élevage, chasse pêche	978	0,6%	6 540	0,4%	103 271	0,3%
Autres activités répertoriées (1)	6 848	4,1%	79 441	4,4%	2 160 600	6,0%
Activités des organisations associatives non classées ailleurs (2)	43 250	26,2%	244 442	13,5%	4 915 872	13,6%
Total	165 073	100,0%	1 809 337	100,0%	36 266 262	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées car elles représentent peu de salariés. (2) A la différence des précédentes, ces activités apparaissent dans la nomenclature de l’INSEE sous un seul et même code APE. Des travaux ont montré que parmi ces associations non classées, une sur deux pourrait être rattachée à un secteur d’activités.

On notera la place qu’occupent les activités du secteur sanitaire et social : plus de 20% des établissements employeurs, mais surtout plus de 55% du nombre des salariés et de la masse salariale. On remarquera donc des différences considérables, entre des secteurs qui représentent une proportion assez faible du nombre d’établissements, comme celui de la santé ou de l’hébergement médicosocial, et des secteurs qui, inversement, comportent une large proportion d’établissements, pour une faible proportion de salariés, tels ceux du sport ou de la culture.

D - UNE STRATIFICATION BIEN PARTICULIERE

Si la moyenne du nombre de salariés se situe à 11 par établissement associatif, la répartition de ceux-ci montre qu'une nette majorité (54 %) se situe au-dessous de 3 salariés. Le tableau suivant présente la ventilation des établissements, selon sept strates, en fonction de leur secteur d'activités.

Tableau 4 - Ventilation des établissements en fonction de leur nombre de salariés

Secteurs d'activité	- de 3	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	+ de 100	Total
Enseignement	37,9%	19,2%	14,1%	13,1%	10,7%	3,7%	1,3%	100,0%
Activités sportives	80,1%	11,6%	4,5%	2,6%	1,0%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités humaines pour la santé	15,7%	12,4%	17,1%	23,3%	17,0%	6,6%	7,9%	100,0%
Hébergement médico-social	6,4%	7,5%	9,2%	16,6%	34,6%	21,8%	4,0%	100,0%
Action sociale sans Hébergement	19,5%	13,8%	15,2%	19,9%	19,3%	7,7%	4,7%	100,0%
Activités liées à l'emploi	19,0%	11,6%	13,5%	15,1%	19,0%	13,4%	8,3%	100,0%
Activités culturelles	74,3%	14,4%	6,0%	3,6%	1,4%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités récréatives et de loisirs	67,8%	14,4%	8,6%	5,2%	3,2%	0,6%	0,1%	100,0%
Hébergement	32,2%	21,8%	16,8%	19,4%	8,5%	1,1%	0,2%	100,0%
Restauration	55,4%	23,1%	10,9%	6,4%	3,3%	0,5%	0,4%	100,0%
Activités des agences de voyages	60,5%	24,2%	7,6%	4,6%	2,6%	0,4%	0,1%	100,0%
Organisations patronales et consulaires	55,1%	20,2%	10,3%	9,5%	3,3%	0,9%	0,7%	100,0%
Organisations professionnelles	57,9%	20,6%	10,0%	7,1%	3,3%	0,6%	0,5%	100,0%
Organisations religieuses	69,7%	16,3%	6,6%	3,9%	2,5%	0,8%	0,2%	100,0%
Recherche-développement scientifique	55,4%	19,6%	9,9%	8,4%	3,8%	2,1%	0,9%	100,0%
Autres activités répertoriées (1)	47,1%	19,1%	11,9%	11,1%	7,2%	2,2%	1,3%	100,0%
Associatives non classées ailleurs	63,7%	15,6%	8,8%	6,8%	3,7%	1,0%	0,5%	100,0%
Total	53,6%	14,7%	9,4%	9,4%	8,2%	3,3%	1,4%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées, à la différence des activités associatives non classées ailleurs.

Les établissements de moins de 10 salariés représentent près de 80% du total, mais seulement 18% du nombre de salariés et 17% de la masse salariale totale. Et on retrouve ici les différences, présentées autrement, entre les secteurs qui comportent très majoritairement des petites structures, comme le sport ou la culture (près de 90% de moins de 1 à 5 salariés), et ceux qui présentent une forte proportion de gros employeurs. Ainsi, dans le secteur sanitaire et social, plus de 30% des établissements employeurs ont 20 salariés et plus, dans la santé humaine et le social sans hébergement, et cette proportion est de 55% dans l'hébergement médicosocial.

E – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Nous travaillons sur le bilan de l'emploi en termes de « stock » et il est intéressant, par ailleurs, d'observer le « flux d'entrée » des salariés. Le suivi des « déclarations uniques d'embauche » montre une dégradation de la proportion des contrats à durée indéterminée (CDI) qui ont été signés, par rapport à l'ensemble des contrats. Et ceci dans le secteur associatif, à l'image de l'ensemble du secteur privé.

Tableau 5 – Ventilation des déclarations uniques d’embauche et des types de contrats correspondant

Années	Répartition des contrats des associations			Répartition des contrats du secteur privé		
	CDD courts	CDD longs	CDI	CDD courts	CDD longs	CDI
2001	65%	25%	10%	47%	27%	26%
2002	65%	25%	10%	49%	27%	24%
2003	66%	24%	10%	51%	26%	23%
2004	69%	23%	8%	54%	25%	21%
2005	71%	21%	9%	57%	23%	20%
2006	74%	19%	7%	58%	21%	20%
2007	75%	18%	7%	60%	21%	20%
2008	75%	17%	7%	61%	20%	19%
2009	77%	17%	7%	64%	20%	16%
2010	77%	16%	6%	65%	19%	16%
2011	78%	16%	6%	65%	18%	17%
2012	81%	14%	5%	68%	17%	15%
2013 (1)	85%	12%	4%	72%	15%	13%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R & S. (1) Bilan provisoire sur un semestre.

Au sein du secteur associatif, la proportion d’embauches en CDI n’a cessé de diminuer, de 10 % en 2003, à 4 % seulement en 2013. Il en a été de même pour l’ensemble du secteur privé, passé d’une forte proportion de 26% en 2001, à la moitié au cours du premier semestre 2013.

On sait par ailleurs que le nombre total de contrats a augmenté de 7% entre 2011 et 2012, au sein des associations, mais le nombre de CDI a baissé fortement, de 17%. Pour l’ensemble du secteur privé, la différence est la même, un peu atténuée, avec une progression de 5% de l’ensemble des contrats, et une régression de 7% du nombre de CDI.

F – LA CONJONCTURE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2013

Notre coopération avec les équipes de l’ACOSS a permis que soient suivies depuis un peu plus d’un an les évolutions conjoncturelles de l’emploi dans le secteur associatif. Il est désormais traité régulièrement, dans les mêmes conditions que pour les autres domaines du secteur privé. Le tableau suivant présente le glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières, de l’emploi et de la masse salariale. Le rapprochement avec les résultats de l’ensemble du secteur privé permet de situer le comportement du secteur associatif.

Tableau 6 – Glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières

Glissement trimestriel	Effectifs CVS		Masse salariale CVS	
	Associations	Ensemble privé	Associations	Ensemble privé
1er trim 2010	0,4%	0,0%	-0,3%	0,2%
2e trim 2010	0,4%	0,3%	0,9%	1,0%
3e trim 2010	0,5%	0,3%	0,5%	0,6%
4e trim 2010	-0,6%	0,3%	0,2%	0,7%
1er trim 2011	-0,1%	0,5%	0,6%	1,5%
2e trim 2011	-0,3%	0,2%	0,4%	0,8%
3e trim 2011	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,2%
4e trim 2011	0,1%	0,1%	0,6%	0,8%
1er trim 2012	0,3%	-0,1%	0,9%	0,6%
2e trim 2012	0,1%	-0,1%	0,6%	0,4%
3e trim 2012	0,1%	-0,1%	0,8%	0,4%
4e trim 2012	-0,1%	-0,2%	0,3%	0,2%
1er trim 2013	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,0%
2e trim 2013	-0,2%	-0,1%	0,8%	0,8%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R & S.

La plupart des associations organisent leur activité selon le rythme de l'année scolaire. Nous avons perçu les premiers signes de retrait de l'emploi au dernier trimestre 2010 (- 0,6%), et l'année 2010-2011 s'était traduite par quatre trimestres négatifs successifs. L'année 2011-2012 a constitué une accalmie, avec quatre trimestres successifs légèrement positifs.

Comme nous l'avons constaté dans le cadre de nos enquêtes de décembre 2012 et de mai 2013, auprès des responsables associatifs employeurs, l'année 2012-2013 s'est mal engagée. Et le constat de l'ACOSS le confirme, avec trois trimestres consécutifs de baisse de l'emploi. Depuis la rentrée associative 2012, l'emploi a diminué de 0,5%, soit environ 9.500 pertes nettes d'emploi.

Les responsables associatifs employeurs ont dû faire des choix, en matière d'effectifs, lorsqu'ils ont lancé leurs activités pour l'année 2012-2013 : ne connaissant pas les moyens dont ils disposeraient tout au long de cet exercice, une large part leur étant accordée selon l'année civile, ils ont été contraints à la prudence.

Une comparaison avec l'évolution de l'ensemble du secteur privé marque le traditionnel « effet retard » qui s'explique par une moindre exposition directe du secteur associatif à la conjoncture économique : quand le secteur privé a amorcé son retrait dès le début 2012, le secteur associatif a pu passer le premier semestre et l'été sans trop de dommages. En revanche, et cela mérite d'être souligné car c'est une première, le secteur associatif enregistre depuis deux trimestres une baisse proportionnellement plus forte que celle de l'ensemble du secteur privé.

Depuis le début de l'année 2012-2013, les trois trimestres associatifs affichent au contraire une hausse de la masse salariale supérieure ou égale à celle de l'ensemble du secteur privé. Cela pourrait s'expliquer par un renforcement du temps de travail dans certains secteurs, au bénéfice d'un nombre de salariés moins nombreux.¹²

Au sein du secteur associatif, l'hébergement médicosocial a été un peu épargné, au cours des trois trimestres écoulés. Inversement, le sport, la culture et le secteur associatif de l'aide à domicile sont à la peine.

3 – LES FONDATIONS

A - UN SECTEUR EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent un peu plus de 3% de l'emploi de l'économie sociale, les plaçant loin derrière les associations. Pour autant, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, atteignant près de 1.280 en 2012, avec une nouvelle progression de 4% du nombre de leurs salariés. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés approche la soixantaine.

Tableau 7 – Présentation des fondations (1)

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

En deux ans, le nombre d'établissements a progressé de 11% et le nombre de salariés de 9%. On enregistre en effet la création de nombre de fondations d'entreprises (plus de 120 en cinq années), de fondations universitaires, mais aussi le transfert de certaines activités du secteur associatif sanitaire et social vers le statut juridique de fondation.

¹² On ne peut exclure un autre facteur qui serait l'effet « correction des variations saisonnières » lié au décalage de la revalorisation du SMIC à laquelle le secteur associatif est plus sensible.

B – REPARTITION DES EMPLOIS PARMIS LES FONDATIONS

Le tableau suivant présente la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale des fondations, en fonction des différents secteurs d'activité.

Tableau 8 – Présentation des fondations ⁽¹⁾

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Fondations (établissements)		Salariés		Répartition de la masse salariale
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	
Enseignement	85	6,6%	6 465	8,9%	8,9%
Activités sportives	4	0,3%	15	0,0%	0,0%
Activités humaines pour la santé	143	11,2%	24 825	34,3%	34,3%
Hébergement médico-social	420	32,9%	21 916	30,2%	30,2%
Action sociale sans Hébergement	212	16,6%	9 822	13,6%	13,6%
Activités culturelles	52	4,0%	457	0,6%	0,6%
Hébergement	41	3,2%	618	0,9%	0,9%
Recherche-développement scientifique	49	3,8%	4 967	6,9%	6,9%
Autres activités répertoriées (2)	89	7,0%	1 470	2,0%	2,0%
Organisations associatives non classées ailleurs (3)	185	14,5%	1 897	2,6%	2,6%
Total	1 279	100,0%	72 451	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement. (2) Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles, activités des organisations religieuses, activités des syndicats de salariés, activités des organisations politiques, activités liées à l'emploi, activités d'hébergement, restauration et de tourisme... (3) A la différence des précédentes, ces activités apparaissent dans la nomenclature de l'INSEE sous un seul et même code APE. Des travaux ont montré que parmi ces associations non classées, une sur deux pourrait être rattachée à un secteur d'activités.

Le secteur sanitaire et social comporte près de 800 fondations, représentant près de 60.000 emplois, soit près de 80% du total des salariés. Comme on le verra plus loin, les fondations constituent une composante non négligeable de l'ensemble de ce secteur.

4 – LE BILAN DU SECTEUR NON LUCRATIF

Le tableau suivant montre comment se répartissent les salariés de chaque secteur d'activités, entre associations et fondations. Dans certains secteurs, la part de salariés qu'elles représentent est loin d'être négligeable.

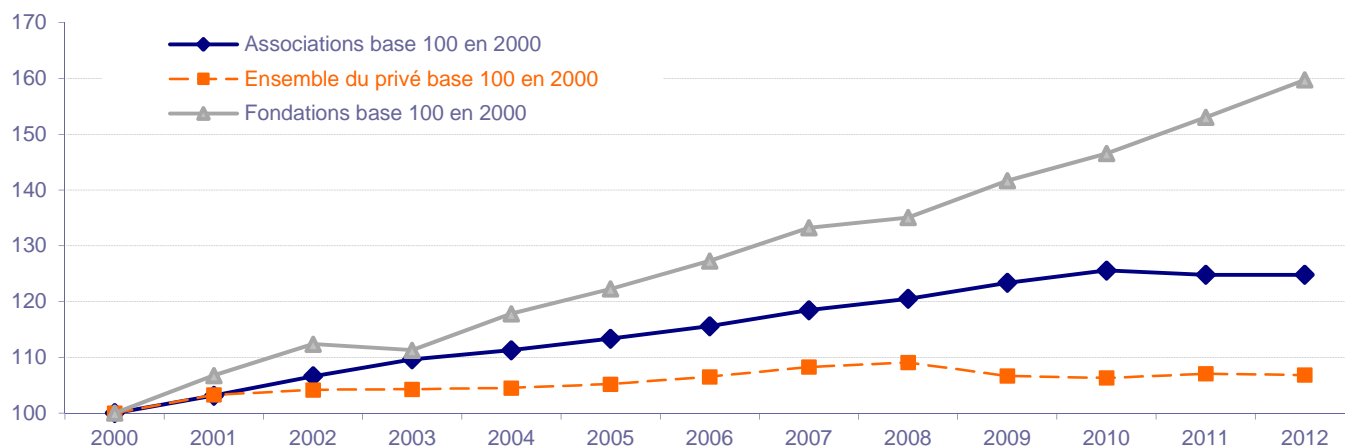
Tableau 9 – Ventilation des salariés des associations et des fondations ⁽¹⁾

Secteurs d'activités (selon les libellés INSEE)	Salariés des associations	Salariés des fondations	Part des fondations	Total du secteur non lucratif
Enseignement	215 393	6 465	2,9%	221 858
Activités sportives	75 444	15	-	75 459
Activités humaines pour la santé	130 056	24 825	16,0%	154 881
Hébergement médico-social	338 192	21 916	6,1%	360 108
Action sociale sans Hébergement	537 099	9 822	1,8%	546 921
Activités liées à l'emploi	38 218	-	-	38 218
Activités culturelles	60 585	457	0,7%	61 042
Activités récréatives et de loisirs	10 614	-	0,0%	10 614
Hébergement	20 750	618	2,9%	21 368
Restauration	7 720	117	1,5%	7 837
Activités des organisations patronales et consulaires	7 734	-	-	7 734
Recherche-développement scientifique	6 102	4 967	44,9%	11 069
Agriculture, élevage, chasse pêche	6 540	-	0,0%	6 540
Autres activités répertoriées	110 449	1 006	0,9%	111 455
Activités des organisations associatives non classées ailleurs (2)	244 442	1 897	0,8%	246 339
Total	1 809 337	72 103	3,8%	1 881 440

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement. (2) Ces organisations se situent dans un « fourre-tout » qui pourrait être fortement réduit.

C'est dans le secteur de la recherche et du développement scientifique que la part des fondations (45%) se révèle la plus importante. Dans le secteur de la santé (16%), dans celui de l'hébergement médicosocial (6%), et à un degré moindre dans l'enseignement et l'hébergement (2,9%), la composante « *fondation* » méritait effectivement d'être prise en compte pour l'observation du domaine non lucratif dans son ensemble.

Suit un graphique montrant comment ont respectivement évolué les emplois des fondations et des associations, par rapport à l'ensemble du secteur privé.



Source : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

En une douzaine d'années, l'emploi privé dans son ensemble a peu progressé, quand le secteur associatif a évolué de 25% environ, et celui des fondations de 60%.

5 – QUALIFICATION DE L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS

Pour qualifier l'emploi, les déclarations annuelles des données sociales (DADS) constituent un outil précieux. Cette formalité obligatoire demandée aux employeurs comporte des informations relatives à chacun de leurs salariés¹³, qui sont destinées à un ensemble de partenaires (notamment URSSAF, CNAV, DGIFP, INSEE, AGIRC, ARRCO).

C'est en 2012 que Recherches & Solidarités et l'ACOSS ont commencé à explorer cette source d'informations, dans l'objectif d'approfondir la connaissance des salariés associatifs. Ce travail fait l'objet pour la première fois d'une publication, dans le droit fil et l'esprit de l'étude menée par l'ACOSS sur l'ensemble des salariés du secteur privé, et publiée en décembre 2012.¹⁴

METHODOLOGIE :

Les établissements retenus dans l'analyse sont ceux dont les masses salariales déclarées dans les DADS sont proches de celles déclarées dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Au final, le périmètre DADS étudié, comprend plus de 90% de la masse salariale des associations (92% des salariés).

Par ailleurs, les données « salariés » déclarées dans le cadre des dispositifs simplifiés, tels que le Chèque emploi associatif, de même que les Caisses de congés payés, les établissements d'Outre-mer et les établissements implantés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Trois bases ont été constituées et étudiées :

- La base des différents contrats signés au cours de l'année 2011, comportant 4,4 millions de références.
- La base comportant tous les salariés ayant été présents, au cours de l'année 2011, au moins partiellement, comportant 2,6 millions de références.
- La base présentant la situation au 31 décembre 2011, comporte 1.573.000 références. Chaque référence correspond à un emploi, un contrat et un salarié.

Le rapprochement entre le nombre annuel de contrats dans chaque secteur d'activités et le nombre de salariés recensés tout au long de l'année, montre un ratio un peu plus important dans le secteur de l'aide à domicile. Le rapprochement entre le nombre total de salariés pris en compte tout au long de l'année et celui des salariés présents au 31 décembre, présente un ratio nettement plus important dans le secteur de la culture.

La suite de l'analyse porte sur la situation observée en fin d'année 2011. Elle permet de placer le secteur associatif au sein du secteur privé, dont les résultats figurent dans la publication de l'ACOSS.

A - LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le tableau suivant permet de montrer que la proportion des salariés en CDI dans les associations est certes plus faible que pour l'ensemble du secteur privé, mais proche des trois quarts.

Tableau 11 – Part des contrats à durée indéterminée au 31 décembre 2011

Objet	Part des salariés en CDI (en %)
Ensemble du secteur privé	84,1
dont industrie	91,9
dont construction	87,3
dont tertiaire, y compris intérim	81,8
dont secteur associatif	72,9

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

¹³ L'employeur doit préciser, pour chaque salarié et pour chaque période travaillée, les principales caractéristiques du contrat de travail (dates et motifs de début et fin d'activité, type de contrat (CDD, CDI), type de durée de contrat (temps plein, temps partiel), nature de l'emploi, catégorie socioprofessionnelle...

¹⁴ ACOSSTAT n° 162 *Les salariés du secteur privé* – Décembre 2012 en ligne sur www.acoss.fr

Pour prolonger l'information relative au secteur associatif, le tableau suivant présente la répartition des salariés en fonction du genre.

Tableau 12 – Répartition des salariés associatif par genre et par type de contrats, au 31 décembre 2011

Forme de contrats	Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %	Répartition par genre	
				Hommes	Femmes
CDI	64,2	76,6	72,9	27%	73%
CDD	23,9	19,4	20,7	35%	65%
Autres	11,9	4,0	6,4	56%	44%
Ensemble	100,0	100,0	100,0	30%	70%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : 64,2% des hommes sont en CDI. Ils représentent 27% de l'ensemble des salariés associatifs en CDI.

La proportion des hommes en CDI est significativement plus faible que celle des femmes. Près de 12% d'entre eux sont dans une situation de type apprentissage, intérim, contrats d'intermittents...

Un tableau complémentaire-montre la ventilation des salariés présents en fin d'année, en fonction de leur âge et de leur contrat.

Tableau 13 – Répartition par âge et par type de contrat (champ des associations)

Tranche d'âge	CDI	CDD	Contrat d'apprentissage	Convention de stage	Autres	Total
moins de 20 ans	18,2%	65,4%	6,1%	0,4%	9,9%	100,0%
21-25 ans	42,7%	45,1%	2,1%	0,5%	9,5%	100,0%
26-35 ans	69,3%	24,2%	0,1%	0,0%	6,4%	100,0%
36-45 ans	77,0%	17,3%	-	0,0%	5,7%	100,0%
46-55 ans	80,5%	14,5%	-	0,0%	4,9%	100,0%
56-65 ans	82,2%	13,9%	-	0,0%	3,9%	100,0%
plus de 65 ans	66,0%	27,1%	-	0,0%	6,8%	100,0%
Ensemble	72,9%	21,0%	-	0,1%	5,8%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités.

La lecture horizontale de ce tableau permet de voir comment se répartissent les situations, en fonction de l'âge des salariés : les moins de 20 ans sont pour 6% d'entre eux en contrat d'apprentissage et pour près de 10% d'entre eux dans une autre situation (engagement ou volontariat de service civique, sans contrat ou conventionnement ...). Ils ne sont que 18% à bénéficier d'un CDI. Les 21-25 ans sont nettement plus nombreux, proportionnellement (42,7%) à bénéficier d'un CDI, mais sont nombreux à avoir un autre type de contrat (9,5%).

La proportion de salariés en CDI progresse ensuite jusqu'aux 56-65 ans (82,2%), pendant que régresse la proportion de ceux qui sont dans une autre situation. Les plus de 65 ans sont moins nombreux à bénéficier d'un CDI et un peu plus nombreux sous un autre statut (5,8%).

Il est intéressant et significatif de rapprocher le flux annuel d'entrée des salariés en CDI (passé de 7% en 2009 à 4% seulement au premier semestre 2013) et cette proportion de 73% de salariés en contrats à durée indéterminée, présents au 31 décembre 2011. Ce même bilan de fin d'année ira vraisemblablement en se dégradant.

B – LE GENRE ET L'ÂGE DES SALARIÉS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Un premier tableau situe le secteur associatif dans l'ensemble du secteur privé, et montre qu'il comporte une proportion nettement plus importante de femmes, mais aussi un pourcentage plus élevé de salariés de plus de 55 ans.

Tableau 14 – Caractéristiques des salariés au regard du genre et de l'âge

	Part des femmes	Part des salariés de plus de 55 ans
Ensemble du secteur privé	43,9%	9,8%
dont industrie	28,3%	10,1%
dont construction	11,5%	8,3%
dont tertiaire, y compris intérim	51,4%	9,9%
dont secteur associatif	69,9%	13,3%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

La forte proportion des salariés de plus de 55 ans dans le secteur associatif correspond à un niveau d'embauche plus important des plus de 50 ans. Ceci s'explique pour deux raisons complémentaires : d'une part, les associations sont plus attentives aux compétences présentées par les salariés d'expérience et se sentent concernées par la nécessité de les accueillir au moment où le secteur concurrentiel est plus réticent ; d'autre part, nombre de salariés souhaitent spontanément s'orienter vers le secteur associatif, dans la dernière partie de leur vie professionnelle, dans la mesure où ils recherchent du sens et des objectifs nouveaux.

Le flux significativement plus important de CDI signés en faveur des salariés de plus de 50 ans dans le secteur associatif, constaté depuis plusieurs années à l'examen des déclarations uniques d'embauche (DUE), s'est confirmé en 2012 : quand l'ensemble du secteur privé propose 11% des CDI à des salariés de plus de 50 ans, cette proportion est de 19% dans le secteur associatif.

Le tableau suivant présente la ventilation des salariés associatifs, en fonction de leur genre et de leur âge.

Tableau 15 – Répartition par genre et par âge des salariés associatifs

	Hommes	Femmes	Ensemble
25 ans ou moins	10,9%	9,9%	10,2%
Entre 26 et 45 ans	49,5%	48,7%	48,9%
Plus de 46 ans	39,5%	41,4%	40,8%
Ensemble du secteur associatif	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

On observe un léger décalage dans la répartition en fonction de l'âge : la moyenne d'âge est un peu plus élevée parmi les femmes. Au-delà de ce tableau, on précisera que 2% des salariés associatifs ont moins de 20 ans, dont on a vu que 6% d'entre eux se situent en contrat d'apprentissage. Par ailleurs, parmi les 13,3% de salariés de plus de 55 ans, la proportion des plus de 65 ans (0,7%) n'est pas négligeable.

C – LE TEMPS DE TRAVAIL

De par la nature des activités proposées par les associations, en particulier dans le sport ou la culture, mais aussi de par les moyens dont elles disposent, la proportion des salariés à temps plein est moins importante dans ce secteur que dans l'ensemble de l'emploi privé.

Tableau 16 – Proportion des salariés à temps plein

	Part des salariés à temps plein (en %)
Ensemble du secteur privé	79,4
dont industrie	93,3
dont construction	94,2
dont tertiaire, y compris intérim	74,2
dont secteur associatif	51,5

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

Cette proportion moyenne de 51,5% des salariés à temps plein dans le secteur associatif varie fortement, d'une part en fonction du secteur d'activités, d'autre part en fonction de la taille des associations. Dans les secteurs et dans les associations où elle est la plus faible, on ne négligera pas le fait que nombre de salariés ont plusieurs employeurs, ce qui leur permet d'augmenter significativement leur temps de travail.

Un tableau complémentaire permet de voir quelques différences, du point de vue du temps de travail, selon le genre et la tranche d'âge.

Tableau 17 – Proportion des salariés associatifs à temps plein, selon le genre et l'âge

	Hommes (en %)	Femmes (en %)
25 ans ou moins	52,2	49,3
26 - 45 ans	64,9	50,1
Plus de 46 ans	61,0	42,9
Ensemble	62,0	47,0
Ensemble du secteur associatif	51,5	

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

Une légère majorité de salariés se trouvent à temps plein (52%), mais avec une nette différence entre les hommes (62%) et les femmes (47%). Cette différence est assez faible parmi les moins de 25 ans, pour grandir au fil des années, et devenir très importante parmi les plus de 45 ans.

D – MODALITE DE L'ACTIVITE

Dans l'ensemble du secteur associatif, un peu plus de 90% des salariés exercent leur activité de façon « classique », les autres se répartissant entre intermittents (3,4%), salariés à domicile (0,4%), vacataires (2,2%), ou encore occasionnels (2,1%). Naturellement, ces situations varient en fonction du secteur d'activités (culture, sport, santé, médicosocial...). Dans le tableau suivant, on peut voir comment se répartissent les hommes et les femmes, selon trois tranches d'âge.

Tableau 18 – Répartition des situations en fonction du genre et de l'âge (champ association)

	Hommes				Femmes			
	25 ans ou moins	Entre 26 et 45 ans	Plus de 46 ans	Sous total	25 ans ou moins	Entre 26 et 45 ans	Plus de 46 ans	Sous total
Intermittent	7,8%	4,9%	4,2%	4,9%	3,4%	2,6%	3,0%	2,8%
Domicile	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,8%	0,6%
Saisonnier	1,5%	0,5%	0,2%	0,5%	0,9%	0,2%	0,1%	0,2%
Vacataire	3,4%	3,1%	3,9%	3,4%	2,3%	1,6%	1,8%	1,7%
Occasionnel	5,4%	2,7%	3,2%	3,2%	4,1%	1,4%	1,4%	1,7%
Salarié	81,7%	88,6%	88,3%	87,7%	89,0%	93,8%	92,7%	92,9%
Non renseigné	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités.

Les hommes sont proportionnellement plus souvent intermittents (4,9% contre 2,8% des femmes), et tout particulièrement les moins de 25 ans (7,8%). Il en est de même pour les saisonniers, avec une proportion d'autant plus forte que l'on est jeune. Les hommes sont aussi plus souvent vacataires ou occasionnels, mais avec de moins grandes variations en fonction de l'âge.

Proportionnellement, les femmes sont de leur côté six fois plus nombreuses à travailler à domicile. Et leur proportion augmente avec l'âge.

CHAPITRE III – L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS AU PRINTEMPS 2013

Une quatrième vague d'enquête de conjoncture a permis en mai dernier, de donner la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2013, et sur la façon dont ils envisagent les prochains mois d'automne. Les questions ont été posées exactement dans les mêmes termes et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération pour traduire la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

Les responsables ont également été interrogés sur la façon dont ils percevaient le secteur associatif dans les deux à trois ans à venir. Ils ont pu s'exprimer pour la deuxième fois, à six mois d'intervalle, sur le dispositif des emplois d'avenir, entré en vigueur en novembre 2012.

1 – LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

METHODOLOGIE : Enquête en ligne réalisée du 21 au 31 mai 2013, auprès de 1.233 responsables d'association. Résultats traités selon la méthode des quotas, appliquée aux critères de secteur d'activités et de taille d'association. Des résultats détaillés selon le nombre de salariés, le secteur d'activités et le budget des associations sont disponibles sur demande.

A - UNE REELLE DEGRADATION DE LA SITUATION

Le baromètre mis en place au mois de décembre 2011 permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de ces trois critères portant sur la situation constatée et de ces deux critères concernant les pronostics.

Tableau 1 – Baromètre semestriel

		Mai 2013	Déc. 2012	Mai 2012	Déc. 2011
Au cours des premiers mois de l'année 2013	La situation financière est jugée bonne ou très bonne	53%	57%	60%	61%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité) est jugée bonne ou très bonne	42%	46%	40%	44%
	La situation générale de l'association (actions, missions...) est jugée bonne ou très bonne	61%	69%	68%	65%
Après l'été 2013	La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	50%	56%	51%	52%
	L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité.	56%	60%	60%	-

Sources : Enquêtes nationales R&S.

La proportion des associations en situation financière jugée convenable par leurs responsables bénévoles s'était rétractée en décembre 2012 et se réduit encore au mois de mai 2013. Cette moyenne générale de 53% de réponses positives varie de 60% parmi les plus petites associations, n'ayant pas de salarié, à 44% chez les petits employeurs (1 ou 2 salariés), à 37% parmi les associations de 3 à 9 salariés, jusqu'à 32% des associations comportant 10 salariés et plus (situées principalement dans le secteur sanitaire et social).

La proportion des responsables, indiquant que la situation financière de leur association est très difficile, est certes restée stable à 11%, mais cela représente par projection environ 140.000 associations en France.

La situation du bénévolat reste très tendue, avec une minorité de 42% de responsables satisfaits. On observera la fluctuation de cette proportion, selon que l'on se situe en décembre ou en mai, lorsque de multiples événements conduisent certains bénévoles à s'éloigner un peu de leur association. Par rapport à cette moyenne de 42%, la principale différence se fait avant tout entre les associations les plus petites ou moyennes, qui ne fonctionnent

qu'avec les bénévoles, et les plus grandes associations, disposant généralement de salariés, et pour lesquelles le bénévolat est parfois une force d'appoint (environ 50% de taux de satisfaction).

Au regard de cette ressource humaine bénévole, 15% des responsables associatifs (19% dans le sport) se disent dans une véritable situation de détresse.

A partir de ces deux critères (finances et bénévolat) déterminants pour la bonne marche des associations, les responsables associatifs affichent un diagnostic volontaire : ils sont 61% à estimer que la situation générale de leur association est satisfaisante. Cela montre bien qu'en dépit des difficultés rencontrées, ils font tout pour que ça marche.

La proportion de ces responsables relativement satisfaits s'est tout de même fortement réduite, passant de 69% en décembre 2012 à 61% en mai 2013. Et le pronostic pour les mois à venir s'avère optimiste pour 50% des responsables, soit au même niveau qu'en décembre 2011 et mai 2012, après une légère embellie (56%) en décembre 2012. De même, la proportion des responsables qui envisagent des projets nouveaux ou une extension de l'activité de leur association faiblit à 56% au cours de cette dernière enquête.

B - SITUATION FINANCIERE DEGRADEE DANS LES GRANDES ASSOCIATIONS

Au-delà de la moyenne générale des réponses positives (53%), elle-même en baisse de 7 points sur un an et de 4 points sur six mois, il est nécessaire d'observer les différences en fonction du secteur d'activités, et de la taille des associations, approchée par leur effectif salarié, le cas échéant, et par leur budget.

Tableau 2 – Depuis le début 2013, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

Réponses en fonction de l'association		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	4%	36%	40%	41%	18%	2%	100%
	Culture	7%	44%	51%	35%	12%	2%	100%
	Sport	11%	45%	56%	38%	6%	0%	100%
	Loisirs - JEP	11%	51%	62%	28%	10%	0%	100%
	Autres	5%	48%	52%	35%	10%	2%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	10%	51%	61%	30%	8%	1%	100%
	1 - 2 salariés	7%	37%	44%	45%	10%	1%	100%
	3 à 9 salariés	4%	33%	37%	43%	19%	1%	100%
	10 salariés et +	1%	31%	32%	42%	24%	1%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	10%	50%	60%	31%	7%	2%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	6%	45%	51%	38%	10%	0%	100%
	50 000 à 150 000 euros	6%	34%	40%	42%	17%	1%	100%
	Plus de 150 000 euros	2%	34%	36%	42%	20%	1%	100%
Total		8%	45%	53%	35%	11%	1%	100%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

La proportion de réponses positives est forte dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire (63%), et très faible dans le secteur sanitaire et social (40%). En corollaire car cela correspond à la taille moyenne des associations des différents secteurs, la situation est d'autant plus tendue que le budget et le nombre de salariés sont importants. Lorsque 10% des responsables d'une association d'un ou deux salariés se dit en situation financière « *très difficile* », il faut savoir que cela correspond exactement à 8.900 organismes en détresse. Lorsque 19% des responsables d'une association disposant de 3 à 9 salariés se dit en situation « *très difficile* », cela correspond à 7.500 organismes en détresse, et le même raisonnement conduit à un bilan de 8.700 associations parmi celles qui disposent de 10 salariés et plus. Soit un total préoccupant de plus de 25.000 associations employeurs, aujourd'hui en grande difficulté financière.

C - UNE RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE INSUFFISANTE

Certes, comme nous l'avons constaté dans l'enquête triennale menée par l'IFOP pour France bénévolat et pour Recherches & Solidarités, la proportion des Français bénévoles dans une association a un peu augmenté, de 22,5% à 24,5% entre 2010 et 2013.¹⁵ Mais pendant ce temps, le nombre d'associations a lui aussi augmenté, et surtout le temps passé par ces bénévoles a nettement diminué. Il n'est donc pas étonnant que la proportion des responsables associatifs insatisfaits se maintienne désespérément au-dessus de la moyenne (56% en mai 2013).

Tableau 3 – Depuis le début 2013, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat ?

Réponses en fonction de l'association		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	5%	41%	46%	40%	13%	2%	100%
	Culture	13%	35%	48%	37%	13%	2%	100%
	Sport	3%	31%	34%	48%	19%		100%
	Loisirs - JEP	4%	38%	42%	44%	14%	0%	100%
	Autres	6%	38%	44%	35%	17%	4%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	7%	33%	40%	43%	15%	2%	100%
	1 - 2 salariés	6%	37%	44%	38%	18%	0%	100%
	3 à 9 salariés	4%	47%	51%	36%	11%	2%	100%
	10 salariés et +	5%	43%	49%	31%	18%	3%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	6%	34%	40%	41%	18%	2%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	8%	35%	43%	43%	13%	1%	100%
	50 000 à 150 000 euros	5%	40%	45%	39%	14%	2%	100%
	Plus de 150 000 euros	5%	45%	50%	36%	11%	3%	100%
Total		6%	36%	42%	41%	15%	2%	100%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

Le secteur du sport, « gros consommateur » de ressources humaines bénévoles, se trouve dans une situation très délicate, avec seulement 34% de responsables satisfaits, et 19% de répondants qui se disent dans une situation « très difficile ». D'une manière générale, les associations qui disposent de salariés sont un peu moins sensibles aux aléas de l'engagement et surtout de la régularité des bénévoles. C'est ainsi que la proportion des responsables satisfaits varie de 50%, environ, parmi ceux qui dirigent les plus grandes associations (budget de plus de 150.000 euros et/ou nombre de salariés supérieur à 3), jusqu'à 40% seulement, parmi les responsables à la tête d'associations dont le budget est modeste et qui n'ont que les bénévoles pour seule ressource humaine.

D - UN DIAGNOSTIC TOUT DE MEME VOLONTAIRE

A partir de ces deux critères (finances et bénévolat) essentiels pour la bonne marche des associations, on pourrait s'attendre à un bilan général désastreux. Et pourtant, ils sont 61% à estimer que la situation générale de leur association est satisfaisante. En dépit des difficultés rencontrées, ils font face, parce que l'association « doit tourner ». Mais cette volonté a ses limites, comme le montre le tableau détaillé suivant.

Tableau 4 - Depuis le début 2013, comment jugez-vous la situation générale de votre association ?

Réponses en fonction de l'association		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	6%	48%	54%	38%	8%		100%
	Culture	9%	45%	54%	33%	10%	3%	100%
	Sport	7%	59%	66%	31%	3%		100%
	Loisirs - JEP	10%	55%	65%	29%	6%		100%
	Autres	6%	57%	63%	31%	5%	1%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	8%	56%	64%	30%	5%	1%	100%
	1 - 2 salariés	7%	49%	56%	37%	7%	0%	100%
	3 à 9 salariés	5%	50%	55%	36%	7%	1%	100%
	10 salariés et +	5%	45%	51%	38%	11%		100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	7%	56%	63%	30%	5%	1%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	8%	55%	63%	32%	5%		100%
	50 000 à 150 000 euros	8%	44%	52%	38%	8%	1%	100%
	Plus de 150 000 euros	6%	48%	54%	37%	9%		100%
Total		7%	53%	61%	32%	6%	1%	100%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

¹⁵ Pour en savoir plus : *Le bénévolat en France en 2013* en ligne sur www.recherches-solidarites.org

Précisons d’abord que les acteurs associatifs sont habitués à travailler dans des conditions relativement précaires. Ils ont besoin de rester optimistes, faute de quoi ils abandonneraient rapidement le navire. Il faut donc ici, tout particulièrement surveiller les réponses qui restent négatives, en dépit de cette attitude : 32% jugent la situation difficile, et 6% la jugent très difficile. Ce bilan de 38% de réponses négatives était de 31% il y a un an. La situation s’est donc sensiblement dégradée.

Les responsables du secteur de la culture sont ceux qui se montrent les plus soucieux, avec un maximum de 10% de répondants indiquant que la situation de leur association est « *très difficile* », au même niveau sensiblement que les employeurs qui disposent de plus de 10 salariés (11%).

E - POUR DEMAIN, UN OPTIMISME EMOUSSE, MAIS DES PROJETS...

Si 61% des responsables associatifs portent un jugement positif quant aux mois écoulés avant l’enquête du mois de mai, c’est-à-dire au printemps 2013, ils ne sont que 50% à se dire optimistes pour les mois à venir, c’est-à-dire pour l’automne 2013. Mais dans le même tableau suivant, ils sont 56% à se dire prêts pour de nouveaux projets, ce qui montre à la fois la volonté et la nécessité d’aller de l’avant, lorsque l’on est acteur du secteur associatif.

Tableau 5 – Diagnostics, pronostics, et nouveaux projets

Réponses en fonction de l'association		La bonne situation de votre association		Avez-vous des projets nouveaux ?		
		Au cours des mois écoulés	Au cours des prochains mois	Oui sûrement	Oui peut-être	Sous total
Secteurs	Sanitaire et social	54%	50%	30%	31%	61%
	Culture	54%	49%	28%	28%	56%
	Sport	66%	43%	24%	22%	46%
	Loisirs - JEP	65%	58%	32%	29%	61%
	Autres	63%	50%	28%	28%	57%
Effectifs salariés	Sans salarié	64%	52%	29%	26%	54%
	1 - 2 salariés	56%	45%	27%	27%	54%
	3 à 9 salariés	55%	49%	28%	31%	59%
	10 salariés et +	51%	43%	32%	38%	70%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	63%	50%	27%	24%	50%
	De 10 000 à 50 000 euros	63%	50%	29%	32%	60%
	50 000 à 150 000 euros	52%	50%	32%	31%	63%
	Plus de 150 000 euros	54%	45%	30%	31%	61%
Total		61%	50%	28%	27%	56%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités. Lecture : Dans le secteur sanitaire et social, 54% des responsables associatifs jugent bonne ou très bonne la situation de leur association, au cours du printemps 2013. Ils sont 50% à penser qu’elle sera bonne à l’automne 2013. Et ils sont néanmoins 61% à envisager des projets nouveaux.

Le différentiel moyen de 11 points, observé entre le pourcentage des réponses positives, quant à la situation constatée au printemps (61%) et celui des réponses positives, quant au pronostic pour l’automne, varie très fortement. Il est assez peu important, dans le secteur sanitaire et social (4 points), dans la culture (6 points) ou les loisirs (7 points), et considérable dans le secteur du sport (23 points). Comme si les responsables concernés avaient le sentiment d’avoir « *mangé leur pain blanc* », et de devoir « *se serrer la ceinture* » à la rentrée de l’automne 2013.

Le différentiel moyen de 6 points que l’on observe entre la proportion des pronostics positifs (50%) et celle des responsables envisageant de nouveaux projets (56%) varie aussi fortement en fonction du secteur d’activités. Il est assez peu important, même s’il traduit une réelle volonté d’aller de l’avant, dans les loisirs, l’éducation populaire et le sport (3-4 points). Il est plus important dans le secteur de la culture (7 points), qui mobilise par ses initiatives et le renouvellement de ses activités, et surtout dans le secteur social (11 points), qui doit faire face à des besoins accrus et organiser des activités renforcées en conséquence.

Ce constat se confirme à la lecture des différentiels constatés parmi les employeurs de 3 à 9 salariés (10 points) et surtout dans les associations qui emploient plus de 10 salariés (27 points), appartenant généralement à ce secteur.

2 – LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE A L'AVENIR

Dans cette enquête, les responsables d'associations étaient invités à se prononcer sur la place des associations d'ici deux à trois ans, à partir de leur propre expérience, des témoignages d'autres dirigeants et de leur propre perception de la société. Une première question visait le secteur associatif et les enjeux auxquels il peut être confronté, dans un avenir proche. Une deuxième question concernait les principaux interlocuteurs des associations et leur comportement vis-à-vis des associations.

A - QUELLES PERSPECTIVES A MOYEN TERME ?

Huit thèmes ont été retenus, notamment à partir des résultats des enquêtes antérieures, pour cette première question.

Tableau 6 - Quel jugement portez-vous sur chacun des sujets suivants concernant le secteur associatif ?
Selon vous, sont-ils très importants, importants, peu importants ou pas souhaitables ?

	Très important	Important	Sous-total "Important"	Peu important	Pas souhaitable	Non réponse	Total
Obtenir une vraie reconnaissance des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions)	70%	24%	94%	3%	%	3%	100%
Obtenir une vraie reconnaissance de l'Etat	53%	34%	87%	8%	1%	4%	100%
S'organiser avec d'autres associations pour mutualiser les moyens disponibles afin d'être plus ambitieux	29%	49%	78%	15%	4%	4%	100%
Mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques	36%	39%	76%	13%	6%	6%	100%
Renforcer la coopération avec des entreprises, notamment du tissu local	26%	41%	67%	21%	5%	6%	100%
S'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale (ensemble des associations, fondations, mutuelles et coopératives)	25%	38%	63%	25%	6%	7%	100%
Imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations	23%	35%	58%	26%	10%	6%	100%
S'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif	19%	28%	48%	30%	16%	6%	100%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

La reconnaissance est un sujet qui préoccupe clairement les responsables associatifs : dans des enquêtes précédentes, nous avons noté qu'une très large majorité d'entre eux se disent insatisfaits de ce point de vue. Pour les deux ou trois années à venir, ils sont autour de 90% à afficher ce souci de reconnaissance, tant de la part des collectivités territoriales que de l'Etat.

Ils ont compris que leurs interlocuteurs publics privilégiés sont désormais les collectivités, qu'il s'agisse des régions, des départements ou des communes ainsi que de leurs regroupements : 70% d'entre eux, contre 53% s'agissant de l'Etat, estiment que cette reconnaissance est « *très importante* ». Vient ensuite le souci de se fédérer, que ce soit pour mutualiser les moyens disponibles afin d'être plus ambitieux (78%, mais seulement 29% des responsables jugent ce sujet très important) ou pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques (76%).

Les avis sont davantage partagés, concernant les quatre autres sujets qui viennent un peu en retrait : *la coopération avec des entreprises, notamment du tissu local* recueille 67% de choix ; *s'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale* (ensemble des associations, fondations, mutuelles et coopératives) est un sujet jugé important aux yeux de 63% des répondants ; *imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations* paraît important pour 58% des responsables ; et *s'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif* est un sujet jugé important (48%). Sur ce thème comme sur plusieurs autres, les réponses des responsables varient selon l'activité de leur association et selon sa taille. Tel est l'objet des deux tableaux suivants.

LES PRIORITES DE CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITES

Ce premier tableau montre que chaque secteur se distingue par des priorités différentes, liées à ses objectifs, son mode de fonctionnement et l'environnement dans lequel il agit.

Tableau 7 - Quel jugement portez-vous sur chacun des sujets suivants concernant le secteur associatif ?
Bilan des réponses cumulées « très important » et « important » selon le secteur d'activités de l'association

Bilan par secteur d'activités	Sanitaire et social	Culture	Sport	Loisirs - JEP	Autres	Ensemble
Obtenir une vraie reconnaissance des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions)	94%	94%	93%	96%	92%	94%
Obtenir une vraie reconnaissance de l'Etat	89%	85%	86%	88%	88%	87%
S'organiser avec d'autres associations pour mutualiser les moyens disponibles afin d'être plus ambitieux	78%	74%	73%	83%	82%	78%
Mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques	81%	78%	72%	69%	79%	76%
Renforcer la coopération avec des entreprises, notamment du tissu local	75%	69%	63%	66%	67%	67%
S'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale (ensemble des associations, fondations, mutuelles et coopératives)	76%	60%	58%	56%	66%	63%
Imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations	62%	61%	63%	48%	56%	58%
S'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif	48%	44%	51%	49%	48%	48%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

Davantage de reconnaissance, de la part des collectivités territoriales comme de l'Etat, est revendiquée par la plupart des responsables d'associations, quel que soit l'activité dans laquelle ils sont impliqués. En revanche, pour ce qui concerne la mutualisation des moyens disponibles, le secteur des loisirs de la jeunesse et de l'éducation populaire se montre un peu plus déterminé.

Les responsables associatifs du secteur sanitaire et social sont proportionnellement plus nombreux à souhaiter *mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques* (81% contre 76% en moyenne), *renforcer la coopération avec des entreprises, notamment du tissu local* (75% contre 67% en moyennes), et *s'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale* (76% contre 63% en moyennes).

Quant à *imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations*, la proposition séduit nettement moins les responsables du secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire (48% contre 58% en moyenne).

LES PRIORITES DES ASSOCIATIONS SANS SALARIES ET CELLES DES EMPLOYEURS

Ce second tableau présente les différences observées dans les réponses des responsables associatifs, selon la taille de l'association, exprimée ici selon qu'elle emploie des salariés et selon leur nombre.

Tableau 8 - Quel jugement portez-vous sur chacun des sujets suivants concernant le secteur associatif ?
Bilan des réponses cumulées « très important » et « important » selon l'effectif salarié dans l'association

Bilan par taille d'association	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Ensemble
Obtenir une vraie reconnaissance des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions)	92%	97%	96%	99%	94%
Obtenir une vraie reconnaissance de l'Etat	84%	91%	94%	96%	87%
S'organiser avec d'autres associations pour mutualiser les moyens disponibles afin d'être plus ambitieux	75%	85%	77%	82%	78%
Mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques	71%	81%	81%	88%	76%
Renforcer la coopération avec des entreprises, notamment du tissu local	63%	73%	74%	82%	67%
S'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale (ensemble des associations, fondations, mutuelles et coopératives)	57%	64%	77%	86%	63%
Imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations	57%	59%	59%	64%	58%
S'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif	43%	52%	54%	69%	48%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités.

D'une manière générale, les sujets sont d'autant plus jugés importants que l'association du répondant est de taille importante. Cette corrélation se vérifie tout particulièrement lorsque la notion de concurrence est sous-jacente, *s'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale* (proportion variant de 57% à 86%), ou clairement présentée, *s'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif* (proportion variant de 43% à 69%).

On notera, enfin, en rapprochant ces réponses de celles par lesquelles les responsables associatifs jugent la situation de leur association, que plus la situation est jugée difficile, plus on estime généralement ces sujets importants. Et cette corrélation se vérifie tout particulièrement pour trois sujets : *mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques* ; *s'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale* ; et *s'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif*.

B - QUEL POSITIONNEMENT DES ASSOCIATIONS A MOYEN TERME ?

Pour cette question, il était demandé un pronostic, sur les deux ou trois prochaines années, concernant la sollicitation, la reconnaissance et le soutien du secteur associatif par ses interlocuteurs : l'Etat, les collectivités territoriales, l'ensemble des citoyens, le secteur marchand et les médias.

Tableau 9 - Votre pronostic personnel sur le devenir du secteur associatif
(en termes de sollicitation, de considération, de soutien)

	L'Etat	Les collectivités territoriales	L'ensemble des citoyens	Le secteur marchand	Les médias
Le secteur associatif sera de plus en plus sollicité par :	37%	63%	58%	8%	10%
Il sera de plus en plus reconnu par :	15%	43%	57%	8%	16%
Il sera de plus en plus soutenu (aides publiques, dons et mécénat, promotion ...) par :	7%	33%	30%	19%	9%

Source : Enquête auprès des responsables associatifs – Mai 2013 – Recherches & Solidarités. Lecture : Pour 37% des responsables associatifs, le secteur sera de plus en plus sollicité par l'Etat. Ils sont également 15% à penser qu'il sera de plus en plus reconnu, et seulement 7% qu'il sera de plus en plus soutenu par ce même Etat.

Ce tableau se lit d'abord horizontalement, ligne par ligne : les responsables associatifs sont bien plus nombreux à penser que le secteur sera de plus en plus sollicité par les collectivités territoriales (63%) et par l'ensemble des citoyens (57%), que par l'Etat (37%), les médias (10%) et le secteur marchand (8%).

Ils sont proportionnellement plus nombreux à penser que le secteur sera de plus en plus reconnu par l'ensemble des citoyens (57%) et par les collectivités (43%) que par les médias (16%), l'Etat (15%) et le secteur marchand (8%). Et ils pensent que le soutien du secteur sera de plus en plus assuré par les collectivités (33%), par l'ensemble des citoyens (30%), par le secteur marchand (19%), par les médias (9%) et enfin par l'Etat (7%).

La lecture verticale s'impose ensuite, pour examiner les sollicitations, la reconnaissance et le soutien de chacun des interlocuteurs, aux yeux des responsables associatifs. On remarque qu'en dépit d'une sollicitation accrue de la part de l'Etat (37%), la reconnaissance (15%) et surtout le soutien (7%) ne seront sans doute pas au rendez-vous, aux yeux des responsables associatifs.

Le pronostic va dans le même sens, mais d'une manière bien plus douce, concernant les collectivités, respectivement 63%, 43% et 33%. Pour les responsables associatifs, l'ensemble des citoyens sauront de la même manière solliciter davantage le secteur associatif (58%) et le reconnaître (57%), mais le soutien ne sera pas à la même hauteur (30%).

Le jugement concernant le secteur marchand est tout à fait différent : il n'a pas vraiment vocation à le solliciter (8%) ou à le reconnaître (8%), aux yeux des responsables associatifs, mais ils sont assez nombreux à penser qu'il le soutiendra (19%). On observe le même phénomène optimiste concernant les médias, dont la manifestation du soutien passe par la reconnaissance (16%).

UNE APPROCHE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES

Au-delà du tableau, il est intéressant de comparer les points de vue des responsables, selon les secteurs dans lesquels ils interviennent.

Conscients que les difficultés économiques subsisteront au-delà des trois ans à venir et que les besoins risquent d'augmenter, les dirigeants du secteur sanitaire et social s'attendent, plus que ceux de l'ensemble du secteur associatif, à ce que leurs associations soient plus sollicitées par l'Etat (51% de réponses positives pour 37% en moyenne) et par les citoyens (64% pour 58%). En retour, ils sont moins sévères que les autres quant à la reconnaissance attendue de l'Etat : 26% contre 15% en moyenne estiment qu'elle sera bel et bien présente. Du point de vue des citoyens, le pourcentage de réponses positives atteint 67% (57% en moyenne).

Les dirigeants du secteur sanitaire et social sont aussi plus optimistes sur les soutiens qu'obtiendront les associations, de la part de tous les interlocuteurs cités, à l'exception des collectivités territoriales. Doit-on y voir l'expression d'une certaine tension entre les associations et les conseils généraux, en charge de l'action sociale et dont les budgets sont de plus en plus contraints ?

Inversement, dans le sport, les dirigeants comptent surtout sur les collectivités territoriales et sont pessimistes, peut-être avec une pointe d'amertume, sur les autres soutiens qu'ils pourront obtenir. C'est envers les citoyens qu'ils sont le plus sévères : ils ne sont que 47% à penser bénéficier de leur reconnaissance (57% en moyenne) et 25% (pour 30% en moyenne) à attendre un soutien de leur part. Leur jugement est également rude en ce qui concerne les médias : seulement 8% d'entre eux (16% en moyenne) estiment qu'ils leur accorderont plus de reconnaissance. Leur opinion sur le positionnement du secteur associatif est très certainement influencée par les difficultés que les responsables sportifs sont nombreux à exprimer depuis plusieurs années, dans la gestion et l'animation des clubs du point de vue des bénévoles comme des adhérents.

Quant aux responsables d'associations culturelles et de loisirs, ils se rejoignent pour mettre en avant le peu de considération qu'ils pensent obtenir de l'Etat dans les années à venir.

UNE APPROCHE SELON LA TAILLE DES ASSOCIATIONS

Du point de vue de la taille des associations, observée d'après la présence et le nombre des salariés, plus elle est importante et plus leurs responsables sont nombreux à considérer que les associations seront de plus en plus sollicitées par l'Etat, les collectivités territoriales et les citoyens. De la part de ces derniers, ils s'attendent également à plus de reconnaissance. Mais envers les pouvoirs publics, seuls les dirigeants des plus grosses associations employeurs (plus de 10 salariés) estiment que leurs interventions croissantes s'accompagneront d'une plus grande considération.

Doit-on y voir de la part des responsables des plus petites associations employeurs (3 à 9 salariés) une certaine amertume, une certaine désillusion ? Ils sont conscients de disposer d'une organisation et d'un personnel pour répondre à des besoins et à d'éventuelles sollicitations des pouvoirs publics, mais ils sont inquiets sur les moyens qui seront mis à leur disposition. Ils sont d'ailleurs moins nombreux à attendre un soutien des collectivités locales (26% pour 33% en moyenne) qui sont leurs principaux financeurs. Ce sont d'ailleurs eux qui se reportent le plus vers le secteur marchand (26% pour 19% en moyenne) pour accompagner le secteur associatif dans les prochaines années.

Les responsables des associations sans salarié sont quant à eux, un peu moins nombreux à estimer que le secteur associatif sera plus sollicité par l'Etat (33% pour 37% en moyenne) et par les collectivités territoriales (59% pour 63%). Ils sont également moins optimistes sur le soutien que pourrait apporter le secteur marchand (16% pour 19%).

3 - LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE AUX EMPLOIS D'AVENIR

Ce dispositif a été mis en place en fin d'automne 2012, et notre enquête de décembre a permis d'observer les premières réactions, teintées de volonté mais aussi de prudence, de la part des responsables associatifs. Cette nouvelle enquête, réalisée six mois plus tard, traduit leurs positions, fondées cette fois sur un dispositif déployé et en action.

A – LE NIVEAU D'INFORMATION

Ce tableau présente les quelques différences, traduisant des progrès entre les deux enquêtes.

Tableau 10 – Le niveau d'information quant aux emplois d'avenir

Estimez-vous disposer des informations utiles, sur les aspects suivants, pour permettre à votre association de prendre position sur ce dispositif ?	Oui	Non (rappel décembre)	Non réponse	Total
a) Sur les interlocuteurs auprès desquels vous pouvez vous adresser pour des conseils préalables au recrutement	55%	32% (40%)	13%	100%
b) Sur les aspects financiers : prise en charge du coût de l'emploi	54%	32% (42%)	14%	100%
c) Sur la durée et le type de contrat (CDD, CDI...)	58%	28% (37%)	13%	100%
d) Sur le type de candidats que vous pouvez recruter	53%	32% (38%)	14%	100%
e) Sur l'accompagnement et les conseils dont vous pourrez disposer, après le recrutement	35%	51% (49%)	15%	100%
f) Sur le statut (salarié ou bénévole) du tuteur chargé de suivre ce jeune (1)	40%	46%	14%	100%
f) Sur le sujet de la formation des jeunes concernés par ces emplois d'avenir	36%	50% (50%)	14%	100%
g) Sur vos responsabilités d'employeurs et vos obligations d'encadrement du jeune	48%	38% (44%)	15%	100%

Source : Enquête nationale R&S – Mai 2013. Lecture : n'ont été prises en compte que les réponses des responsables se disant concernés ou potentiellement concernés par les emplois d'avenir. (1) Ce sujet n'a pas été abordé en décembre.

Une majorité de répondants manquent d'informations sur certains sujets, ceux qui ont trait à ce qui va se passer après le recrutement, en termes d'accompagnement, de tutorat et de formation. Cela pose quelques questions, dans la mesure où ces résultats sont conformes à ceux qu'ils étaient six mois plus tôt. Les informations n'ont-elles pas été suffisamment diffusées ou n'ont-elles pas convaincu ? Sur les autres sujets, en revanche, le niveau d'information a sensiblement progressé.

B – MOINS D’HESITATIONS

L’information circule de plus en plus. Mieux renseignés sur les questions administratives et sur les conditions d’éligibilité, les responsables d’associations expriment moins d’hésitations qu’en décembre sur ces mêmes sujets. C’est sur les capacités des associations à former, encadrer et accompagner les jeunes que les responsables manquent encore le plus d’informations (autant qu’en décembre) et que les hésitations demeurent.

Tableau 11 – Les freins ressentis par les responsables associatifs

Si vous avez des hésitations par rapport aux emplois d’avenir, sur quels sujets portent-elles ?	Mai 2013	Décembre 2012
Les démarches préalables à l’embauche du salarié concerné par un emploi d’avenir	32%	34%
Les conditions liées à l’âge du salarié	27%	29%
L’obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	47%	52%
La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	58%	68%
La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté	50%	46%
La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	40%	40%
La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable à l’association	46%	49%
La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l’emploi	68%	74%
Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	46%	49%

Sources : Enquêtes nationales R&S – Décembre 2012 et Mai 2013.

Dans un contexte plus tendu qu’en décembre, les hésitations se réduisent un peu, en ce qui concerne les moyens financiers et la pérennisation de l’emploi, tout en restant à un niveau très élevé. La visibilité financière des associations à trois ans n’est en effet pas du tout assurée.

C – OÙ EN SONT LES ASSOCIATIONS ?

Un premier bilan a été réalisé à partir de l’enquête de décembre 2012. Les résultats figurent entre parenthèses dans le tableau ci-dessous. Pour plus d’informations sur la typologie de chaque situation (des associations ayant monté un dossier, jusqu’aux associations non concernées), le lecteur se reportera à la publication de janvier 2013, en ligne sur www.recherches-solidarites.org.

Tableau 12 – La situation des associations, par rapport aux emplois d’avenir

Choix proposés aux répondants	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Ensemble
Elle a un projet de recrutement et prépare un dossier	1% (1%)	3% (5%)	7% (6%)	22% (14%)	3% (3%)
<i>Projection basée sur le nombre d’employeurs</i>	<i>Non significatif</i>	2 640	2 800	8 100	13 500
Elle réfléchit à l’opportunité d’un recrutement pour les prochains mois	4% (5%)	9% (12%)	13% (24%)	22% (36%)	7% (11%)
Elle pourrait être intéressée, mais en partageant cet emploi avec une autre association	3%	6%	5%	4%	4% (4%)
Elle pourrait être intéressée dans le cadre d’un groupement d’employeurs	2%	4%	1%	1%	2% (3%)
Sous total du potentiel	9%	22%	27%	49%	16% (21%)
Elle a envisagé un recrutement, mais elle a renoncé	6%	9%	12%	8%	7%
Elle n’a pas encore évoqué le sujet	11% (18%)	21% (35%)	18% (30%)	14% (27%)	14% (23%)
Elle n’est pas concernée car elle n’a pas besoin de salarié	37%	15%	17%	11%	28% (25%)
Elle n’est pas intéressée par le sujet	24%	26%	21%	14%	23% (22%)
Non réponse	14%	8%	6%	4%	11% (9%)
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Enquêtes nationales R&S – Décembre 2012 et Mai 2013. Lecture : Figurent entre parenthèses les résultats de décembre 2012.

Les associations sont d'autant plus nombreuses à préparer un dossier qu'elles sont employeurs et qu'elles ont de nombreux salariés. Les plus grandes associations (10 salariés et plus), sont nettement plus nombreuses à passer à l'action.

La proportion des associations dont les responsables se disent « *en réflexion* » a nettement baissé, passant de 11% en décembre à 7% au mois de mai, et on retrouve une partie de cette différence parmi ceux qui indiquent *avoir envisagé un recrutement et avoir renoncé*. D'où un potentiel qui se réduit de 21% à 16% des associations, mais qui se précise. Des conventions ont été signées entre temps : sur les conventions signées, déjà signées ou en voie de signature, 38% l'ont été par des associations, passant en ce moment le cap des 9 000 jeunes en emplois d'avenir.

Les grandes associations, mieux informées, mieux armées pour constituer des dossiers, généralement dans des réseaux qui ont signé des conventions nationales, sont manifestement allées plus vite. Nous n'oublierons pas toutefois les employeurs, de 1 ou 2 salariés, représentant plus de la moitié des employeurs associatifs, dont plus de 20% n'ont pas encore évoqué le sujet.

La proportion des répondants se disant intéressés, éventuellement, sous réserves de pouvoir partager un emploi d'avenir, soit avec une autre association, soit dans le cadre d'un groupement d'employeurs, est restée la même. Ce sont surtout les petits employeurs (1-2 salariés) qui s'expriment ainsi (10% en cumul des deux options), notamment dans le secteur du sport.

La proportion des responsables associatifs qui se disent « pas intéressés » ou « pas concernés » par un emploi d'avenir, se confirme autour de 50%.

D – QUELLES PERSPECTIVES POUR 2013 ?

A partir de l'enquête du mois de décembre, nous avons estimé que la fourchette des emplois d'avenir portés par les associations employeurs (165.000 en 2012) se situait entre 15.000 et 18.000, pour l'année 2013. Nous n'avons pas de raison de modifier cette perspective à partir des résultats de cette nouvelle enquête. Sachant que le pronostic se confirme clairement pour ce qui concerne les employeurs de plus de 10 salariés (qui sont environ 36.800 en 2012), mais reste en suspens pour les autres employeurs. Ces derniers constituent les plus « *gros bataillons* » : près de 90.000 associations employant entre un ou deux salariés et un peu plus de 40.000 employeurs de 3 à 9 salariés.

Pour ce qui concerne les associations qui ne sont pas employeurs, représentant plus de 85% du secteur associatif, notre pronostic lié à l'enquête du mois de décembre se situait entre 10.000 et 13.000 emplois d'avenir pour l'année 2013. Nous n'avons retenu, dans cette estimation, que la part des associations dont le budget dépasse 50.000 euros, mais il faut bien avoir à l'esprit le double challenge proposé à ces dernières : non seulement elles doivent vaincre leurs hésitations liées à la responsabilité nouvelle d'employeur, mais elles doivent également présenter toutes les garanties d'accueil, d'encadrement et de formation d'un jeune, parfois loin de l'emploi.

A partir des informations glanées dans différentes régions et compte-tenu de la diversité des situations observées, nous serons particulièrement prudents pour une raison complémentaire : l'acceptation du principe d'un tuteur bénévole. Sous réserves d'une évaluation de la compétence et de la disponibilité de celles et ceux qui peuvent être concernés, qualités aujourd'hui parfaitement et largement reconnues au sein du secteur associatif, une telle hypothèse permettra d'élargir considérablement la cible, tout en valorisant ces bénévoles, dont 36% nous ont dit, dans notre dernière enquête nationale qu'ils étaient volontaires, tout en précisant que *cela entrainait dans le cadre de leurs missions au sein de leur association*. La mobilisation de ces bénévoles permettraient également de donner du sens et de la vigueur au dispositif de *valorisation des compétences bénévoles*, encore bien peu connu et mis en œuvre.

E – LES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS

Pour la réussite de l'opération, la relation établie entre les responsables associatifs et les « opérateurs » que sont les missions locales, cap emploi (jeunes handicapés) et pôle emploi, est essentielle. Le tableau suivant donne une indication relativement encourageante.

Tableau 13 – La situation des associations, par rapport aux emplois d'avenir

Pour ces emplois d'avenir, des « prescripteurs » ont été désignés (Missions locales, Pôle emploi, Cap Emploi). Pouvez-vous qualifier, le cas échéant, vos relations avec eux ?	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Ensemble
Sans objet, nous n'avons eu aucun contact	62%	50%	36%	17%	47%
Nous avons été sollicités, mais nous n'avons pas donné suite	11%	8%	8%	7%	9%
Les relations sont excellentes et constructives	6%	9%	28%	39%	16%
Les relations sont bonnes, mais cela a nécessité une période d'observation	6%	9%	15%	22%	11%
Les relations sont encore assez compliquées	4%	15%	6%	12%	9%
Nous avons vraiment du mal à nous comprendre	4%	6%	8%	2%	6%
Les relations ont été mauvaises et nous avons renoncé à poursuivre	3%	1%	-	-	1%
Non réponse	4%	1%	-	-	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête nationale R&S – Mai 2013. Lecture : n'ont été prises en compte que les réponses des responsables se disant concernés ou potentiellement concernés par les emplois d'avenir.

Les contacts ont manifestement été d'autant plus nombreux que les associations sont importantes, jusqu'à plus de 80% avec celles qui ont au moins 10 salariés.

Il semble qu'il y ait encore une large réserve parmi toutes les autres associations, dont on rappellera que toutes celles qui figurent dans ce tableau se disent potentiellement concernées par un emploi d'avenir.

Lorsque les relations ont été établies avec les Missions locales, Pôle emploi ou Cap emploi, elles ont été généralement bien perçues, surtout par les associations ayant au moins 3 salariés.

ANNEXES TECHNIQUES

PREMIERE PARTIE : DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES DES ASSOCIATIONS REPEREES, DANS LE CADRE DU TRAVAIL REALISE PAR *FEDERATION ASSO1901*

Actions sociales	Enfance, adolescence, personnes âgées, familles, entraide, insertion, établissements médicosociaux...
Catégorielles	Amicales, associations d'anciens combattants, de consommateurs, à caractère politique, confessionnel, professionnel...
Citoyenneté - Solidarité	Défense des droits, éducation à la citoyenneté, aide aux réfugiés et immigrés, développement du bénévolat, solidarités locales...
Culture - Loisirs	Arts (musique, théâtre, cinéma...), comités des fêtes, clubs et foyers ruraux, clubs scientifiques...
Education - Communication	Formation, éducation populaire, soutien scolaire, recherche, communication...
Emploi-Economie	Aide à la création d'emplois, aide à la création d'entreprises, aide au financement d'activités...
Humanitaire - International	Accueil des personnes, coopération internationale, échanges culturels, aide humanitaire, jumelages...
Patrimoine - Environnement	Préservation et valorisation du patrimoine, défense de l'environnement, faune, flore...
Santé	Information, prévention, recherche médicale, handicaps, don du sang, don d'organes, dépendance...
Sports	Plusieurs dizaines de disciplines, handisport, gestion d'équipements, animation...
Vacances -Tourisme	Maisons et villages de vacances, auberges de jeunesse, tourisme à l'étranger...

DEUXIEME PARTIE : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- Le secteur concurrentiel¹⁶ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

- Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activités porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes). Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la

¹⁶ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.¹⁷

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z

- Les données corrigées des variations saisonnières (CVS) correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

- Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

- Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹⁷ La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.